



HAÏTI — RAPPORT SUR LA SITUATION
DES DÉPLACEMENTS DANS LA ZONE
MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE
(ROUND 3 : 14 FEVRIER — 16 MARS
2023)



DTM
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

Crédit photo de couverture : Activités d'identification des bénéficiaires dans un site spontané de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince
© Gaby Saget : OIM, Février 2023

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

© 2023 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

La citation suivante est requise lors de l'utilisation des données et informations incluses dans ce rapport : « Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), mai 2023, Evaluations des sites et quartiers dans la ZMPP, round 3. OIM, Haïti »
Pour plus d'informations sur les termes et conditions des rapports et des produits d'informations DTM, veuillez consulter : <https://dtm.iom.int/terms-and-conditions>

Ces activités DTM ont été soutenues par :



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Résumé Exécutif | 4 |
| Introduction, Définitions clés, Méthodologie et Limites | 5 |
| Couverture | 6 |
| Profil des informateurs clés | 7 |
| Aperçu d'ensemble des déplacements | 8 |
| Tendances des déplacements | 9 |
| Profil des personnes déplacées internes et retournées | |
| Profils démographiques et lieux d'accueil des PDIs et retournés | 11 |
| Raisons de déplacement, Raisons de retour et Intentions futures des PDIs | 12 |
| Périodes de déplacement et de retour | 13 |
| Provenance et distance de déplacement des PDIs | 15 |
| Provenance et distance de déplacement des retournés | 16 |
| Besoins humanitaires sectoriels | |
| Besoins urgents et assistances reçues | 18 |
| Coordination et Gestion de sites | 19 |
| Abris et Cohésion sociale | 20 |
| Redevabilité et gestion de plaintes | 22 |
| Protection et sécurité | 23 |
| Education et Accès aux réseaux de télécommunication | 25 |
| Eau, Hygiène et Assainissement | 26 |
| Santé | 27 |
| Sécurité alimentaire | 28 |
| Conclusion | 29 |

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente une vue d'ensemble de la situation de déplacement, des besoins humanitaires multisectoriels et des conditions de vie dans les zones accueillant les populations déplacées dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP). Les informations présentées sont issues des évaluations des quartiers et des sites réalisées par la matrice de suivi des déplacements (DTM) de l'OIM en collaboration avec la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), entre le 14 février et le 16 mars 2023. Il s'agissait du troisième exercice (round 3) de ces évaluations. Sur les 429 quartiers constituant la ZMPP, 411 ont été évalués, soit une couverture de 96 pour cent. Lors du round 2, conduit du 25 octobre au 23 novembre 2022, ce sont 377 quartiers qui avaient été évalués. Les données ont été collectées au moyen de deux questionnaires structurés permettant de collecter le nombre et les profils démographiques des populations déplacées ainsi que les besoins multisectoriels et les conditions de vie dans les lieux les accueillant. Un questionnaire a été déployé au niveau des communautés hôtes et un autre au niveau des sites spontanés. Les données ont été collectées auprès d'informateurs clés incluant des représentants religieux, des représentants de la société civile, des gestionnaires de sites ainsi que des travailleurs humanitaires.

L'évaluation a couvert sept communes de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince: Carrefour, Cité Soleil, Croix-Des-Bouquets, Delmas, Pétion-Ville, Port-au-Prince et Tabarre

Déplacements

Lors de ce troisième round de suivi des déplacements, 127 977 Personnes déplacées Internes (PDI) ont été identifiées dans 28 415 ménages ainsi que 45 864 personnes retournées anciennes PDI (9 469 ménages). Comparativement au round 2, il y a eu une baisse du nombre des PDI de 18 pour cent. Cela pouvant s'expliquer par le fait qu'il y a eu des PDI qui sont retournées dans leur lieu de résidence. En effet, sur le total de 45 864 personnes retournées qui ont été identifiées pendant le round 3, une proportion de 32 pour cent (soit près de 14 500 personnes) sont retournées durant la période séparant les round 2 et 3 (entre le dernier trimestre de 2022 et le premier trimestre de 2023).

Parmi les PDI répertoriées, 38 pour cent étaient accueillies dans 51 sites spontanés, et 62 pour cent dans des communautés hôtes. Comparé au round 2, il y a eu une augmentation de 23 pour cent du nombre de PDI vivant dans les sites spontanés. Contrairement aux individus vivant en communautés hôtes dont le nombre a réduit de 32 pour cent.

Les différents principaux pics de déplacement des PDI ont eu lieu durant les mois suivants, pendant lesquels plus de la moitié des PDI se sont déplacées pour la première fois: juin 2021 (9%), juin 2022 (19%), juillet 2022 (12%), novembre 2022 (16%) et mars 2023 (10%).

Les communes de Port-au-Prince et Delmas étaient les principales communes où étaient accueillies les PDI. En effet près de trois quart des PDI y résidaient, respectivement 48 et 24 pour cent des PDI. Par ailleurs, les PDI avaient principalement fui les zones situées dans les communes de Port-au-Prince (50%), Croix-Des-Bouquets (19%), Cité Soleil (10%) et Delmas (9%). Il est à souligner que lorsqu'elles s'étaient déplacées, la majorité des PDI (74%) n'avaient pas quitté leur commune : leur lieu de refuge était situé dans la même commune que le lieu de résidence habituel.

En ce qui concerne les personnes retournées, elles étaient principalement concentrées dans les communes de Port-au-Prince (70%) et Tabarre (21%). Ces personnes étaient rentrées dans leur résidence, principalement en décembre 2020 (26%), juin 2022 (11%), juillet 2022 (11%) et décembre 2022 (10%). Comme les PDI, la majorité des retournés (79%) n'ont pas quitté leur commune lors de leur déplacement.

“

127 977 PDI et 45 864 personnes retournées ont été identifiées durant le round 3. La majorité de PDI ont été accueillies dans les communes de Port-au-Prince et Delmas. Par ailleurs, la plupart des personnes retournées étaient concentrées dans les communes de Port-au-Prince et Tabarre.

La grande partie des personnes déplacées s'étaient réfugiées dans des localités situées au sein de mêmes communes que leurs lieux d'origine.

”

¹ Les données de déplacement présentées dans ce rapport se réfèrent à la ZMPP et ne donne pas un aperçu de la situation de déplacement de l'ensemble du pays.

INTRODUCTION

Selon la Banque mondiale, Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental et se trouve dans un état de fragilité chronique¹. Depuis 2019, le pays connaît des tensions sociales prolongées et des troubles civils, alors que la situation politique et économique se détériore. De plus, Haïti fait face à des défis de longue durée, qui exacerbent la capacité limitée du gouvernement à faire face aux menaces croissantes. Depuis la mi-2021, Haïti connaît une augmentation des violences liées à la présence des gangs armés, notamment dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) située dans le département de l'Ouest. Cette violence, qui s'ajoute à une situation économique déjà fragile (manque d'opportunités d'emploi et de services sociaux couplé à l'instabilité politique), a entraîné une situation d'insécurité généralisée dans la ZMPP notamment.

Ces facteurs ont déclenché de nombreux déplacements dans cette zone, aggravant des besoins humanitaires dans toute la ZMPP². L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers sa Matrice de suivi des déplacements (DTM), et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC), ont lancé en août 2022 un exercice de suivi régulier des déplacements dans la ZMPP. Ces exercices sont des évaluations fréquentes des lieux d'accueil des populations déplacées permettant de mettre à jour continuellement les données sur le nombre, les profils, les besoins et les conditions de vie des populations déplacées afin d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de réponse. Depuis qu'elles ont été lancées, trois exercices de mise à jour ont été conduits. Chaque exercice est appelé « round ». Ce rapport présente les informations issues du round 3 mené du 14 février au 16 mars 2023.



DÉFINITIONS CLÉS



Personnes Déplacées Internes: Personnes qui ont été forcées ou contraintes à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.



Retournés anciennes PDIs: Personnes qui étaient auparavant des PDIs et qui sont ensuite retournées dans leur lieu de résidence habituel. Il est à noter que la notion de la durabilité de ces retours n'est pas mesuré à travers ces évaluations et nécessitent des études spécifiques.



Site Spontanés: Les sites spontanés sont des endroits où les personnes déplacées s'installent sans aucun soutien ou assistance préexistant.



Communauté hôte: Dans le cadre de ces évaluations, une communauté hôte est considérée comme les familles accueillant les personnes déplacées en son sein contrairement aux personnes déplacées installées dans des sites spontanés.

MÉTHODOLOGIE

Tous les quartiers de la ZMPP étaient ciblées par ces évaluations. Cependant, suite à certaines contraintes, notamment sécuritaires, certains n'ont pas été évalués. Au total 411 quartiers sur 429 que compte la ZMPP ont été évalués. Au niveau de chaque quartier les données étaient collectées auprès d'informateurs clés sous forme d'interviews de groupe, cela couplé aux observations directes des équipes de collecte des données. Ces informateurs clés sont des personnes ayant un rôle prépondérant dans leur communauté et une connaissance approfondie de cette dernière (voir la page 7 pour plus d'informations sur les informateurs clés).

Deux formulaires étaient utilisés : un formulaire déployé dans les communautés hôtes et un autre dans les sites spontanés. La différence entre ces deux formulaires est que celui déployé dans les sites spontanés permettait de collecter certaines données spécifiques aux sites spontanés, telles que les données sur la gestion des sites ou la situation de l'hygiène et l'assainissement.

Les catégories des populations suivies par ces évaluations étaient des PDIs ainsi que les personnes retournées anciennes PDIs (voir la section « définitions clés »).

LIMITES

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse sont des estimations obtenues par le biais d'entretiens avec les informateurs clés. Ainsi, afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas possibles dans la ZMPP : le quartier (niveau admin 4). La zone géographique est ainsi réduite et cela permet d'assurer que les informateurs clés qui fournissent les données ont une connaissance approfondie de leurs zones. Par ailleurs, certains quartiers ont été évalués par téléphone à cause des contraintes sécuritaires. Ainsi, 8 pour cent ont été évalués à travers des entretiens téléphoniques et le reste par des entretiens sur terrain couplés aux observations directes.

Enfin il est à noter que la couverture géographique des évaluations peut changer d'un round à un autre, selon l'évolution de la situation sécuritaire et l'accès à certaines zones. Lors du round 2, ce sont 377 quartiers qui étaient évalués pendant que le round 3 a été conduit dans 411 quartiers. Cette limite est à considérer notamment lors de l'analyse de l'évolution des tendances entre les deux rounds.

¹<https://www.worldbank.org/en/country/haiti/overview>

²<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/haiti/documents>

COUVERTURE

Les évaluations du round 3 ont couvert 411 quartiers sur les 429 que compte la ZMPP, soit un taux de couverture de **96 pour cent**. Dans la commune de Carrefour, un quartier ne se trouvant pas sur la liste officielle a été évalué, d'où le taux de couverture supérieur à 100 pour cent dans cette commune (102%). Au total, 51 sites spontanés ont été identifiés dans les quartiers évalués.

Carte 1. Couverture

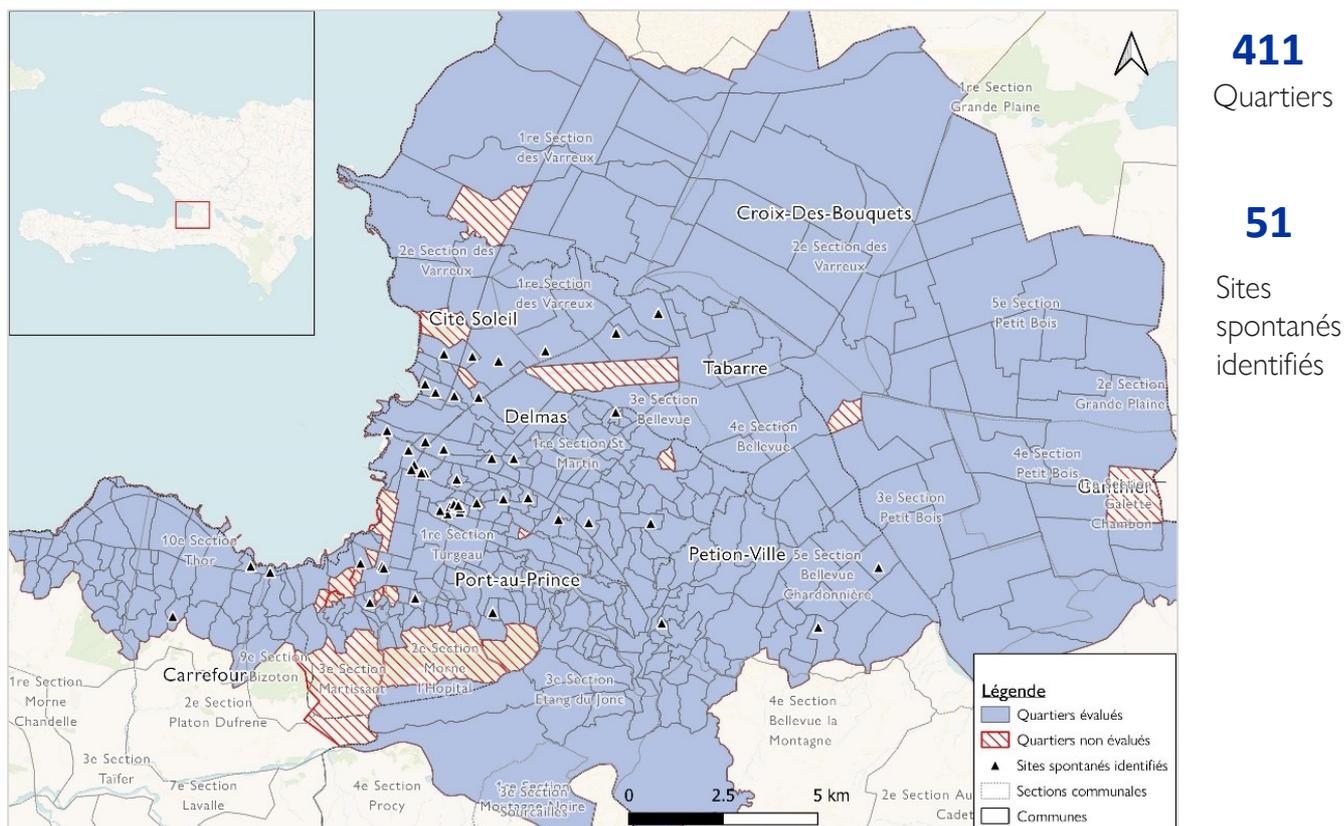


Table 1. Couverture par commune

| Commune | Nombre de quartiers sur la liste officielle | Nombre de quartiers évalués | % de couverture |
|--------------------|---|-----------------------------|-----------------|
| Carrefour | 59 | 60 | 102% |
| Cité Soleil | 27 | 25 | 93% |
| Croix-Des-Bouquets | 58 | 55 | 95% |
| Delmas | 85 | 84 | 99% |
| Pétion-Ville | 78 | 78 | 100% |
| Port-au-Prince | 98 | 86 | 88% |
| Tabarre | 24 | 23 | 96% |
| Total | 429 | 411 | 96% |

PROFIL DES INFORMATEURS CLÉS

Le rôle des informateurs clés dans les exercices de suivi des déplacements est crucial pour assurer la fiabilité des données. En fournissant des informations de première main sur les schémas de mobilité, les informateurs clés contribuent à éclairer les réponses humanitaires. Dans le cadre des évaluations DTM, les informateurs clés sont sélectionnés tenant compte de leurs rôles dans la communauté, leur permettant d'avoir des connaissances approfondies sur celles-ci et ainsi être en mesure de fournir les estimations les plus proches de la réalité.

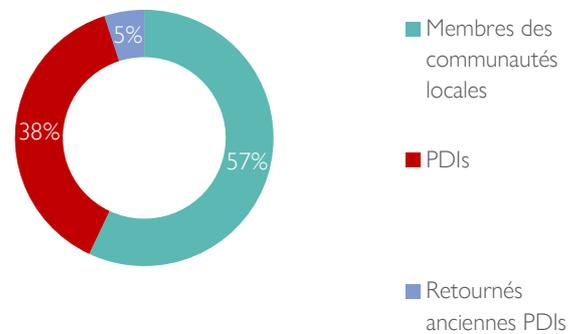
Lors de ce troisième round des évaluations dans la ZMPP, **1 626 informateurs clés** ont été interviewés et étaient constitués à 61 pour cent des hommes et 39 pour cent des femmes.

Plus de la moitié (57%) des informateurs clés étaient membres des communautés locales. Ceci est principalement expliqué par le fait que les informateurs clés étaient en grande partie des membres d'associations communautaires (28%) - telles que des associations des jeunes et des femmes – et des médecins, infirmiers ou enseignants dans la communauté (23%). Ainsi, la plupart d'informateurs clés (72%) avaient vécu dans les quartiers évalués depuis plus d'un an, renforçant leur connaissance de la communauté. Par ailleurs, 38 pour cent des informateurs clés étaient des PDIs, ce qui a permis d'avoir plus d'informations fiables venant des PDIs elles-mêmes.

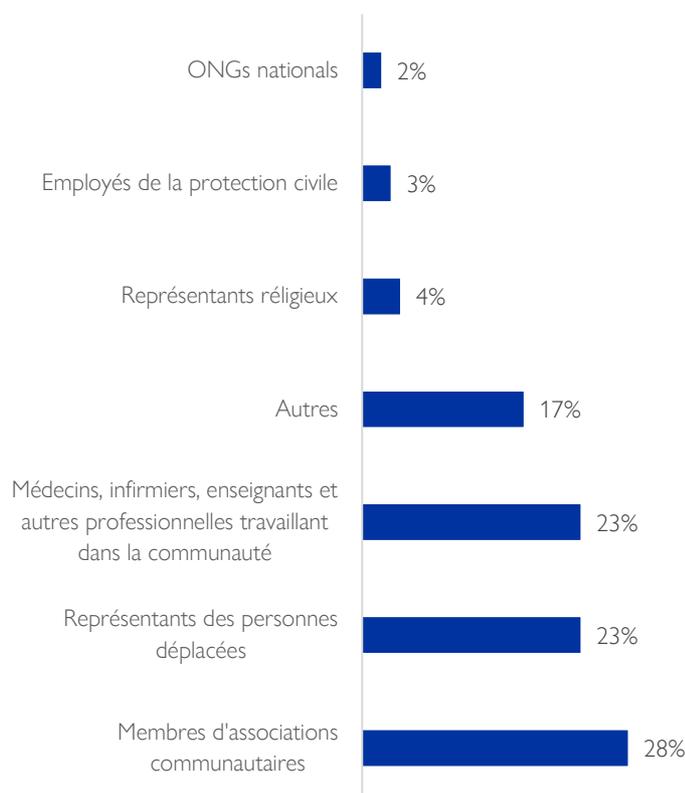
Désagrégation par sexe des informateurs clés



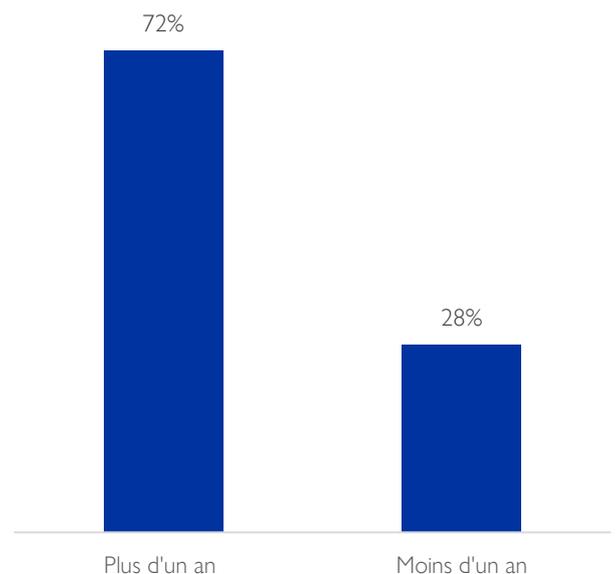
Graphique 1. Statut des informateurs clés



Graphique 2. Rôles des informateurs clés



Graphique 3. Durée de présence des informateurs clés dans les quartiers évalués



APERÇU D'ENSEMBLE DES DÉPLACEMENTS

Les évaluations du round 3 dans la ZMPP ont permis d'identifier **173 841 personnes ayant subi un déplacement dont 127 977 PDIs (28 415 ménages) et 45 864 retournés anciennes PDIs (9 469 ménages)**. Parmi les PDIs, 62 pour cent vivaient dans des communautés hôtes et 38 pour cent dans des sites spontanés tels que des temples, écoles, églises, centres de santé ou centres communautaires.

Personnes Déplacées Internes



127 977 individus
28 415 ménages

74% de la population mobile

- La plupart des PDIs étaient accueillies dans les communes de Port-au-Prince (48%) et Delmas (24%).
- Parmi les PDIs, 62 pour cent étaient accueillies dans des communautés hôtes et 38 pour cent dans des sites spontanés (51 sites ont été identifiés).
- La majorité des PDIs (64%) avaient fui leur résidence en 2022, notamment en juin (19%), juillet (12%) et novembre (16%). Par ailleurs 20 pour cent se sont déplacées en ce début d'année 2023, notamment en mars (10%).
- Quasiment la totalité des PDIs (99%) ont quitté leur résidence à cause des attaques ou des affrontements armés.
- Les lieux de provenance majeurs des PDIs étaient situés dans les communes de Port-au-Prince (50%), Croix-des-Bouquets (19%) et Cité Soleil (10%).
- La plupart des déplacements s'étaient effectués au sein de mêmes communes. En effet, les lieux d'accueil de 74 pour cent des PDIs étaient situés dans les mêmes communes que leurs lieux de résidence habituels.

Retournés anciennes PDIs



45 864 individus
9 469 ménages

26% de la population mobile

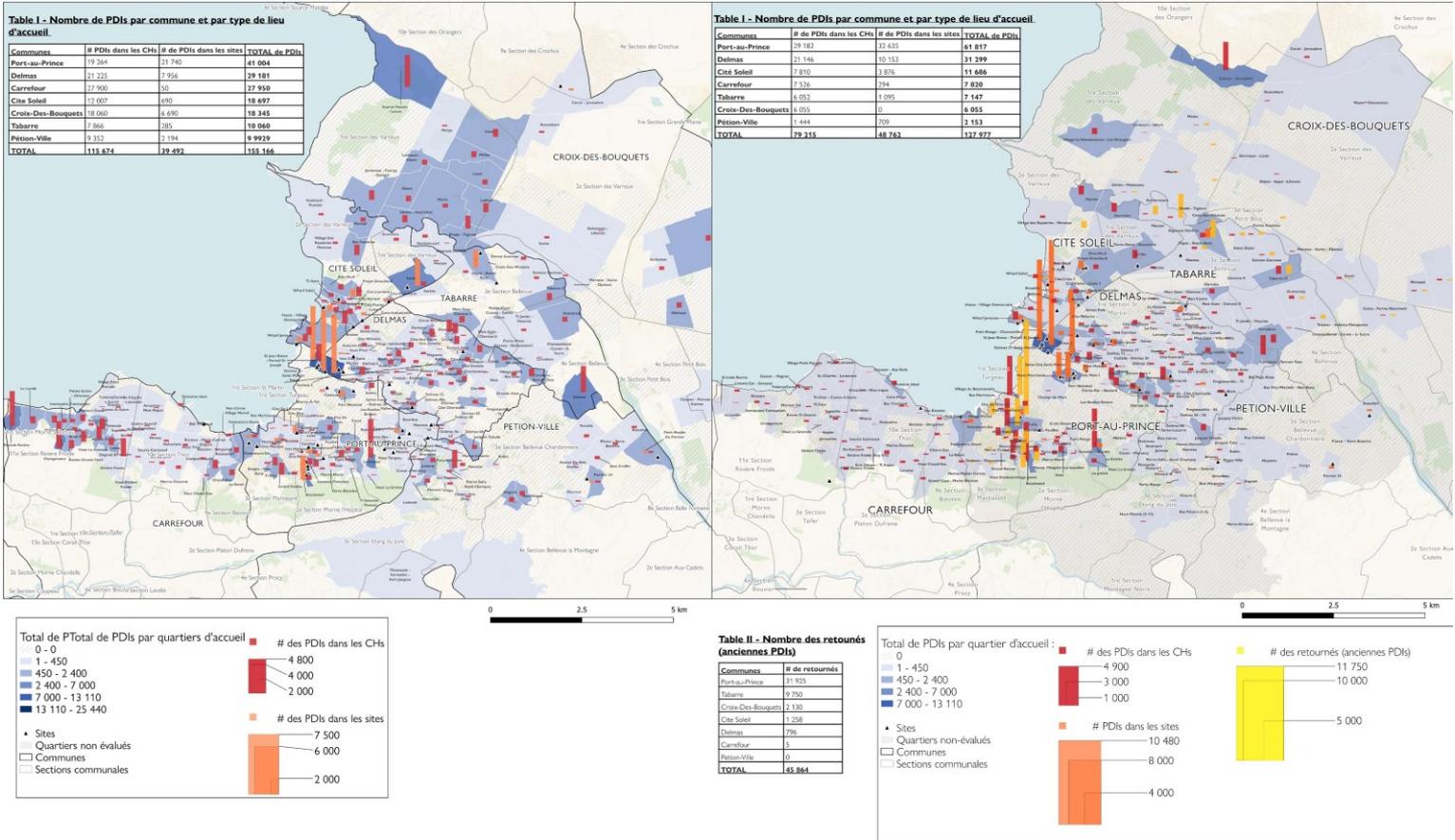
- Les communes de Port-au-Prince (70%) et de Tabarre (21%) étaient celles accueillant la grande majorité des personnes retournées.
- Près de la moitié des personnes retournées (46%) étaient rentrées chez elles en 2022, notamment en juin (11%), juillet (11%) et décembre (10%).
- Ces personnes étaient majoritairement retournées dans leurs zones de résidence après avoir considéré que la situation sécuritaire s'était améliorée (68%). Par ailleurs 14 pour cent d'entre elles étaient retournées chez elles à cause de la détérioration de la situation sécuritaire dans les zones où elles s'étaient préalablement réfugiées.
- Comme les PDIs, la plupart des personnes retournées ont effectué leur déplacement sans quitter leur commune (79%).

TENDANCES DES DÉPLACEMENTS

Carte 2. Comparaison entre les round 2 et round 3

NOVEMBRE 2022 - Round 2

MARS 2023 - Round 3



Globalement, entre le round 2 et le round 3, il y a eu une baisse de 18 pour cent du nombre des PDIs. Cette baisse peut s'expliquer par le fait qu'il y a des PDIs qui sont retournées chez elles : en effet, 32 pour cent des personnes retournées sont rentrées chez elles dans la période séparant les deux rounds.

Néanmoins, il convient de souligner que deux communes ont connu une hausse importante du nombre de PDIs qu'elles accueillent : la commune de Port-au-Prince où le nombre des PDIs a augmenté de 51% et la commune de Delmas où il a augmenté de 7%. Ceci indique que pendant la période séparant les round 2 et 3, plusieurs PDIs ont dû fuir leurs zones d'accueil précédentes dans d'autres communes afin de chercher refuge dans ces deux communes.

Il est à souligner que la comparaison entre les rounds 2 et 3 n'est pas disponible pour les personnes retournées, car la collecte des données sur cette catégorie de populations a débuté au round 3.

Table 2. Variations du nombre des PDI entre les rounds 2 et 3

| Communes | Communautés hôtes | | Sites | | Total | | |
|--------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|--------------|
| | Round 2 | Round 3 | Round 2 | Round 3 | Round 2 | Round 3 | Variation |
| Port-au-Prince | 19 264 | 29 182 | 21 740 | 32 635 | 41 004 | 61 817 | +51% |
| Delmas | 21 225 | 21 146 | 7 956 | 10 153 | 29 181 | 31 299 | +7% |
| Cité Soleil | 12 007 | 7 810 | 6 690 | 3 876 | 18 697 | 11 686 | - 37% |
| Carrefour | 27 900 | 7 526 | 50 | 294 | 27 950 | 7 820 | - 72% |
| Tabarre | 7 866 | 6 052 | 2 194 | 1 095 | 10 060 | 7 147 | - 29% |
| Croix-Des-Bouquets | 18 060 | 6 055 | 285 | 0 | 18 345 | 6 055 | - 67% |
| Pétion-Ville | 9 352 | 1 444 | 577 | 709 | 9 929 | 2 153 | - 78% |
| TOTAL | 115 674 | 79 215 | 39 492 | 48 762 | 155 166 | 127 977 | - 18% |

PROFILS DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET RETOURNÉES



PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET LIEUX D'ACCUEIL DES PDIs

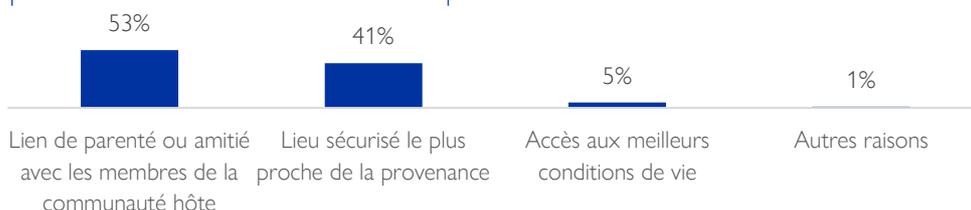
La majorité des PDIs étaient des femmes (58%) et près de la moitié des PDIs (49%) étaient des enfants. Les enfants âgés de 5 ans et moins représentaient 18 pour cent des PDIs.

Les communes de Port-au-Prince et Delmas accueillent près du trois quart des PDIs avec respectivement 48 et 24 pour cent des PDIs qui y étaient accueillies. Plus de la moitié des PDIs (53%) ont choisi de se réfugier dans leur lieu d'accueil actuel suite aux liens de parenté ou amitié avec les membres de la communauté hôte et 41 pour cent l'ont fait parce qu'il s'agissait du lieu le plus proche de leur provenance qui fournissait un sentiment de sécurité.

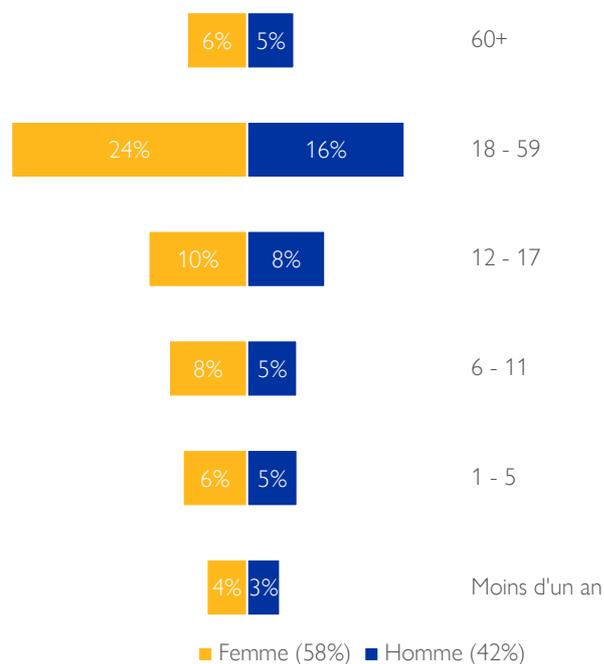
Table 3. Communes d'accueil des PDIs

| Communes | PDIs en communautés hôtes | PDIs en sites spontanés | Total |
|--------------------|---------------------------|-------------------------|-------------|
| Port-au-Prince | 23% | 25% | 48% |
| Delmas | 16% | 8% | 24% |
| Cité Soleil | 6% | 3% | 9% |
| Carrefour | 6% | 0% | 6% |
| Tabarre | 5% | 1% | 6% |
| Croix-Des-Bouquets | 5% | 0% | 5% |
| Pétion-Ville | 1% | 1% | 2% |
| Total | 62% | 38% | 100% |

Graphique 5. Raisons du choix des lieux d'accueil par les PDIs



Graphique 4. Désagrégation par sexe et âge des PDIs



PROFIL DÉMOGRAPHIQUE ET LIEUX D'ACCUEIL DES RETOURNÉS

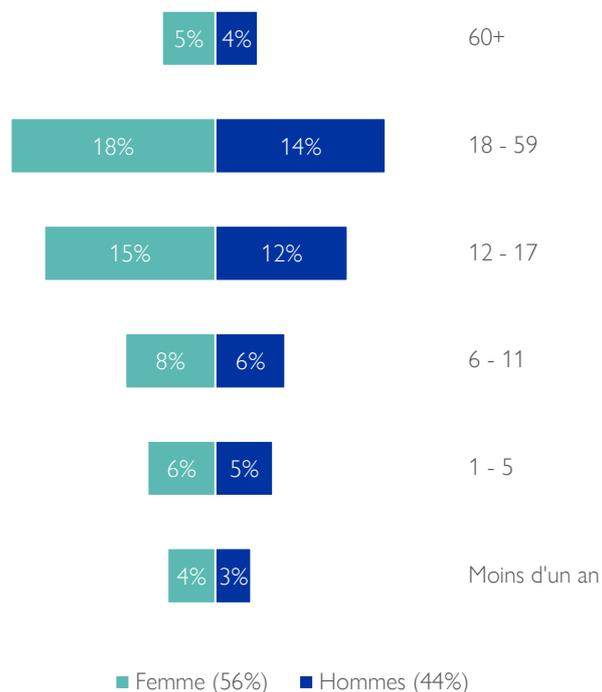
Les personnes retournées étaient principalement concentrées dans la commune de Port-au-Prince (70%), suivie de celle de Tabarre (21%).

La plupart des ces personnes étaient des femmes (56%). La proportion des enfants était plus importante chez les personnes retournées que les PDIs : 59 pour cent des retournés étaient des enfants. Ceux âgés de 5 ans et moins représentaient 18 pour cent.

Par ailleurs, il est à souligner que des études plus poussées sont nécessaires pour mieux comprendre la durabilité et les caractéristiques de ces retours afin d'orienter les stratégies des solutions durables pour ces personnes retournées.

| Communes | Personnes retournées |
|--------------------|----------------------|
| Port-au-Prince | 70% |
| Tabarre | 21% |
| Croix-Des-Bouquets | 4% |
| Cité Soleil | 3% |
| Delmas | 2% |
| Carrefour | 0.01% |
| Pétion-Ville | 0% |
| Total | 100% |

Graphique 6. Désagrégation par sexe et âge des retournés



RAISONS DE DÉPLACEMENT DES PDI

A peu près toutes les PDI (99%) se sont déplacées à cause des attaques et affrontements armés.

Les autres raisons de déplacement mentionnées étaient la relocalisation par les autorités ou par des groupes non-étatiques, des déplacements préventifs ou peur causée par la détérioration de la situation sécuritaire ainsi que des déplacements suite aux désastres naturelles.

Principaux motifs de déplacement des PDI

| | |
|---|------|
| Attaques/Violences | 99% |
| Relocalisation par les autorités | 0.5% |
| Déplacement préventif/Peur | 0.4% |
| Relocalisation demandée par des groupes non étatiques | 0.2% |
| Désastre | 0.2% |

RAISONS DE RETOUR DES PERSONNES RETOURNÉES

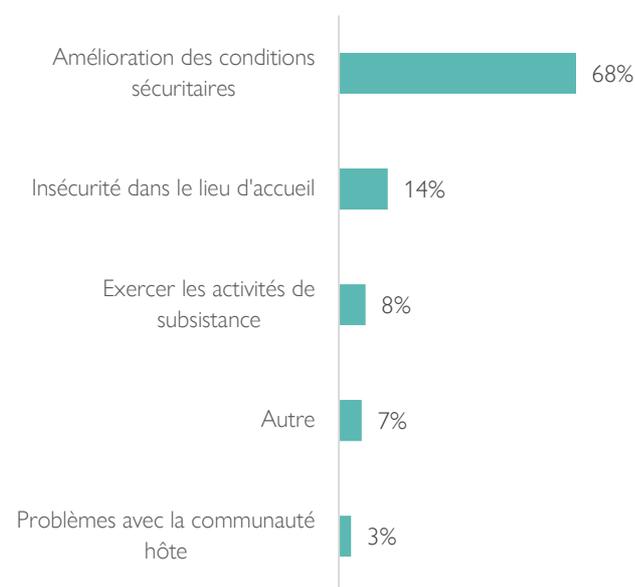
La principale raison du retour des personnes retournées était l'amélioration de la situation sécuritaire dans leurs localités d'origine, raison mentionnée dans les localités accueillant 68 pour cent des retournés.

De plus, pour 14 pour cent des retournés, le retour dans leurs zones d'origine était dû au fait de la détérioration des conditions de sécurité dans les localités où ils s'étaient réfugiés lorsqu'ils avaient fui leurs résidences.

Des raisons liées à l'accès aux moyens de subsistance ont également été mentionnées comme motif de retour (8%). Cela suggère que les difficultés d'accès aux moyens de subsistance dans les zones d'accueil et le manque d'opportunités économiques incitent également les PDI à retourner dans leurs zones d'origine malgré les risques encourus suite à l'insécurité dans ces zones.

Par ailleurs, des problèmes avec les communautés hôtes dans les zones d'accueil ont poussé 3 pour cent des retournés à rentrer dans leurs zones d'origine.

Graphique 7. Principaux motifs de retour des retournés anciennes PDI

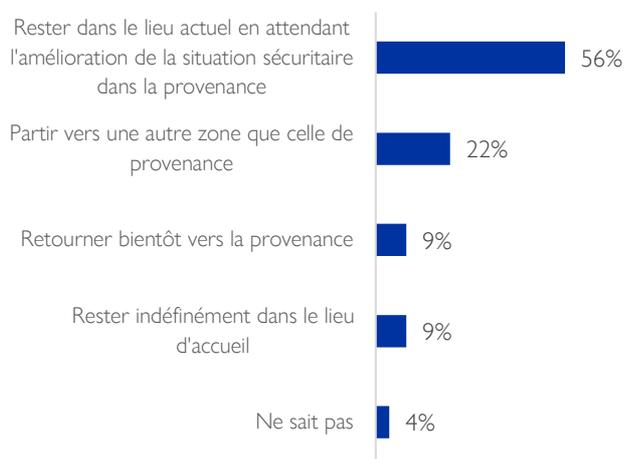


INTENTIONS FUTURES DES PDI

Les informateurs clés ont indiqué que plus de la moitié des PDI (56%) avaient l'intention de rester dans leur lieu d'accueil actuel en attendant l'amélioration de la situation sécuritaire dans leur zone de provenance et 9 pour cent avaient par ailleurs l'intention de rester indéfiniment dans ce lieu.

Parmi les PDI, 22 pour cent avaient l'intention de partir vers une autre zone que celle de leur provenance et parmi ces personnes, la grande partie (87%) envisageaient de partir dans la commune de Delmas.

Graphique 8. Intentions futures des PDI



PÉRIODES DE DÉPLACEMENT

Cette section porte sur les périodes de premiers déplacements des PDIs toujours déplacées au moment de la collecte, sans tenir compte de leurs déplacements secondaires. De ce fait, cette section ne présente ni l'évolution globale ni le nombre cumulatif des déplacements pour une année donnée, mais rend compte des périodes marquant le début du déplacement des PDIs actuellement déplacées.

Une grande majorité des PDIs (64%) se sont déplacées durant l'année 2022 (voir graphique 8 ci-dessous). Notamment durant les mois de juin (19%), juillet (12%) et novembre 2022 (16%).

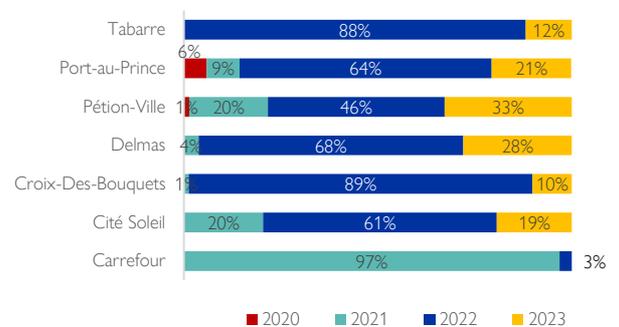
La situation sécuritaire a continué à se détériorer durant l'année 2023. Sur le total des PDIs, 20 pour cent ont fui leur résidence durant les 3 premiers mois de 2023, soit 25 116 personnes. Ce nombre est déjà plus élevé que toutes les PDIs qui s'étaient déplacées durant toute l'année 2021 (17 000 personnes déplacées). Par ailleurs, au cours de trois premiers mois de l'année 2022, seulement 1 658 personnes avaient quitté leur domicile, tandis que plus de 25 000 personnes l'ont déjà fait pour les trois premiers mois de 2023. Cette situation laisse présager que l'année 2023 connaîtra le plus grand nombre de déplacements depuis ces dernières années

PÉRIODES DE RETOUR

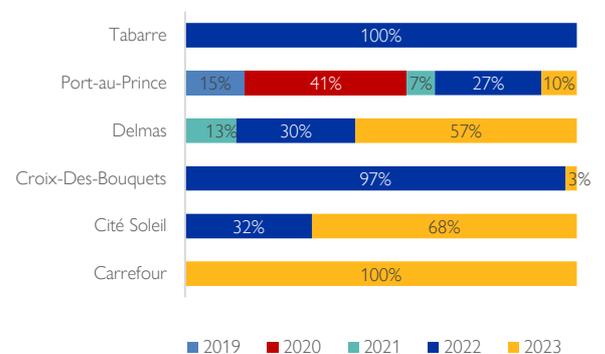
Concernant les personnes retournées, près de la moitié d'entre elles (46%) sont rentrées dans leur zone d'origine en 2022 et 29 pour cent en 2020 (graphique 8). Quelques variations ont été observées dans les communes (voir graphique 10 ci-après). Les communes de Tabarre et Croix-des-Bouquets étaient les seules où les personnes sont retournées majoritairement en 2022. La commune de Port-au-Prince était la seule où il y a eu des retours en 2020 (41% des personnes retournées dans cette commune).

Bien que la majorité des PDIs se sont déplacées en 2022, quelques variations ont été observées dans les communes (voir graphique 9 ci-dessous). La commune de Carrefour était la seule où quasiment toutes les PDIs (97%) qui y sont accueillies, ont été déplacées en 2021. Les communes de Pétion-Ville et Delmas étaient celles où il y a le plus des PDIs déplacées en 2023. En effet respectivement 33 et 28 pour cent des PDIs accueillies dans ces communes ont été déplacées durant cette année. Plus d'informations sur les périodes de déplacement par quartier sont présentées sur la carte 3 sur la page suivante.

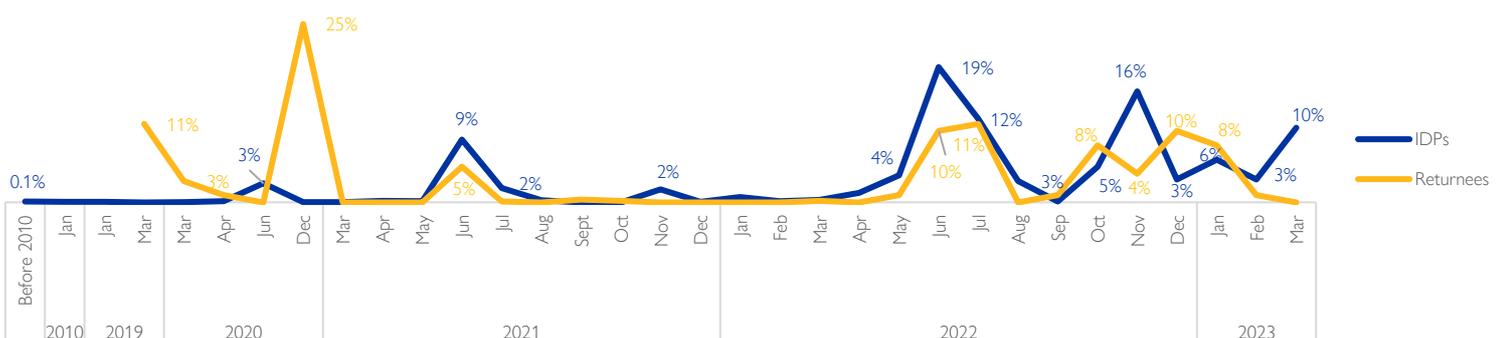
Graphique 9. Période de déplacement par commune



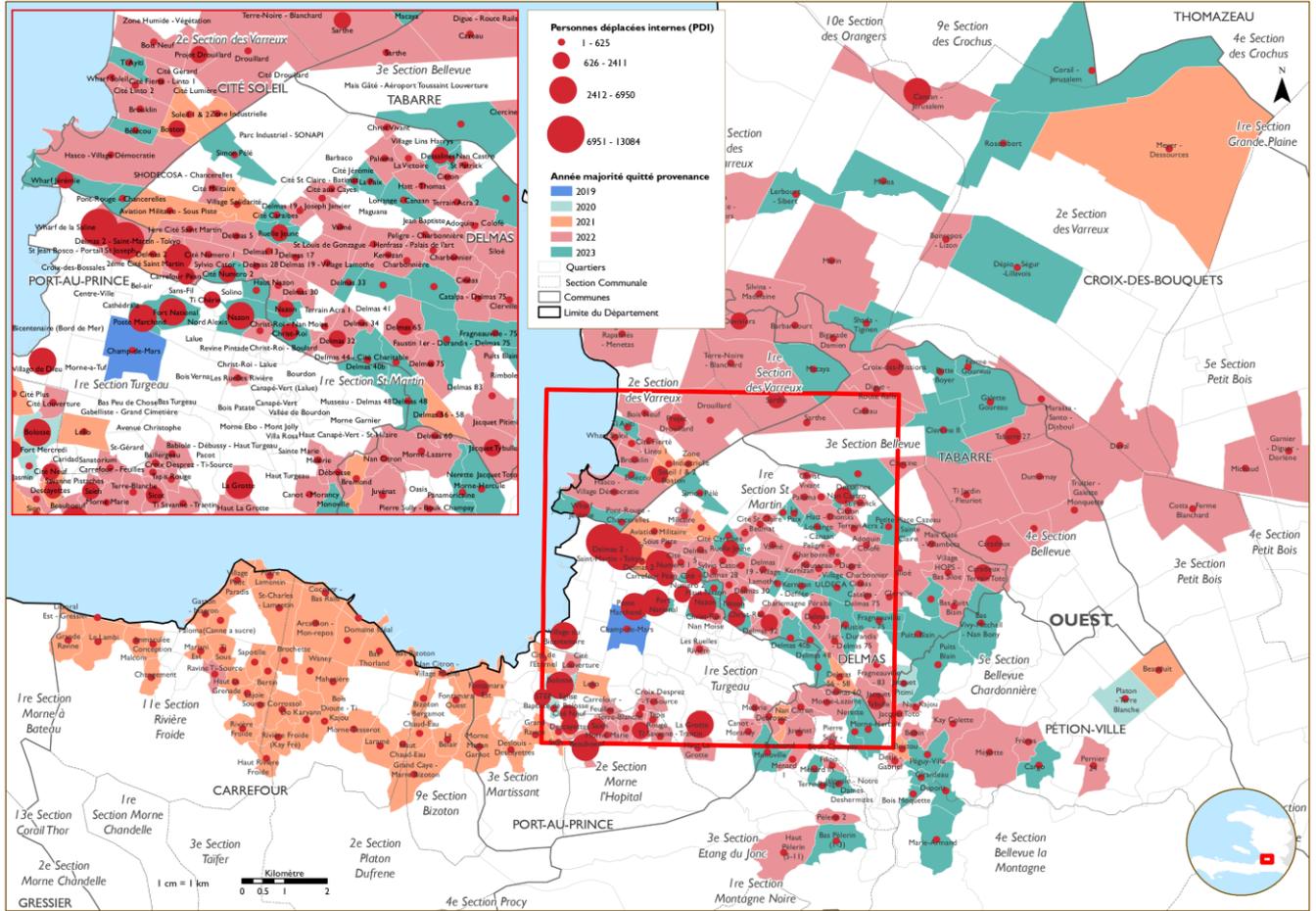
Graphique 10. Période de retour par commune



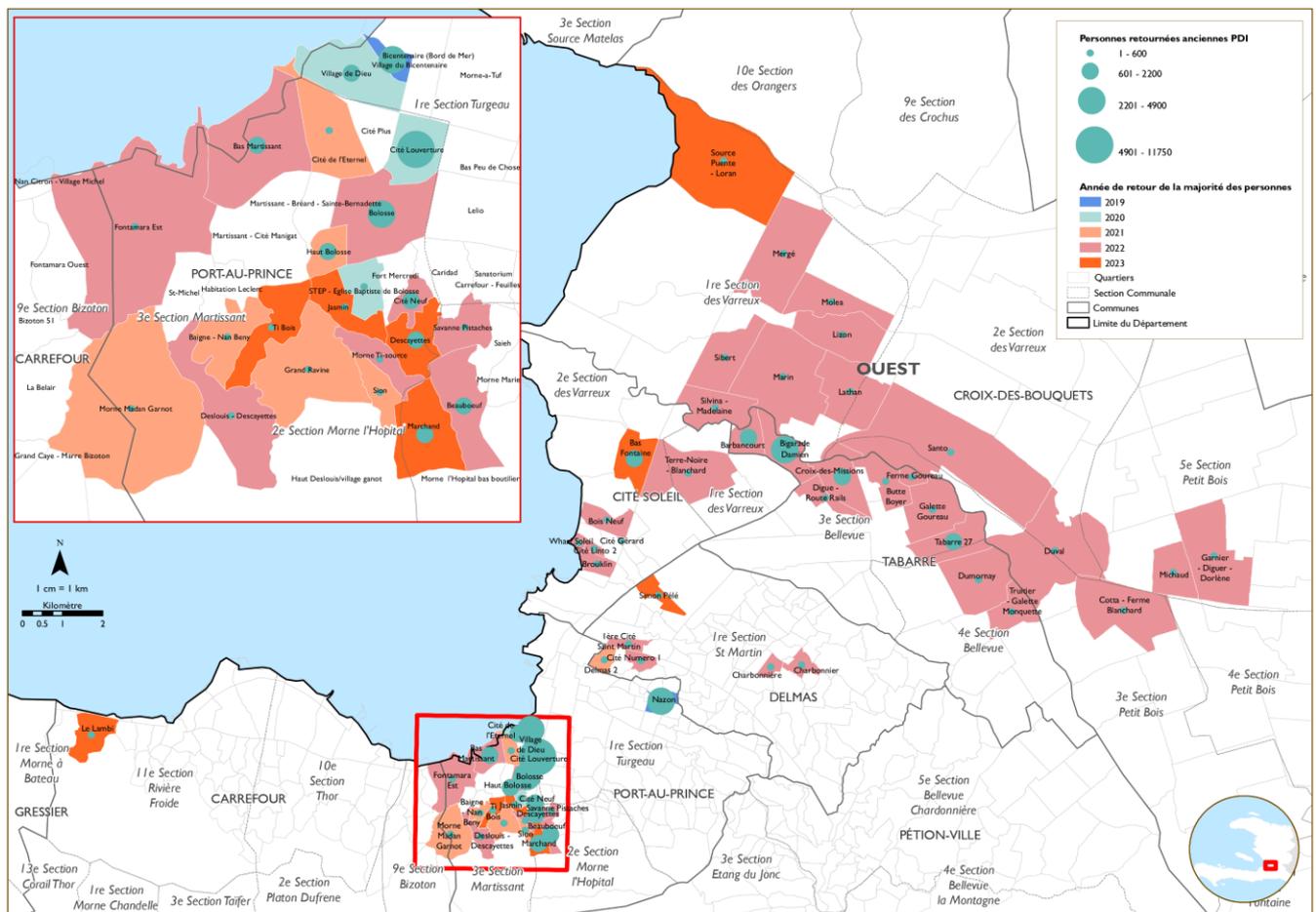
Graphique 8. Période de déplacement et de retour



Carte 3. Périodes de déplacement de la majorité des PDI par quartier



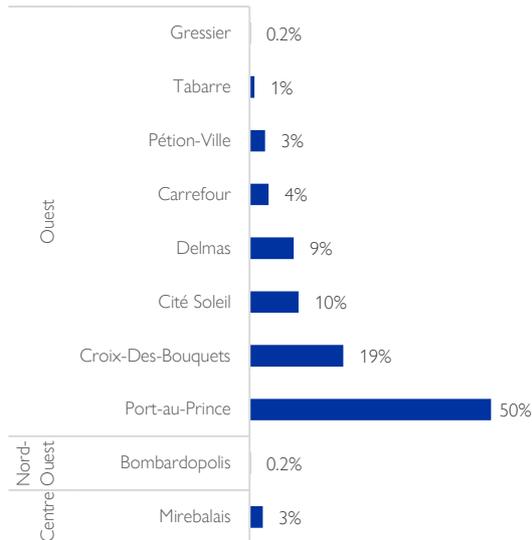
Carte 4. Périodes de retour de la majorité des retournés par quartier



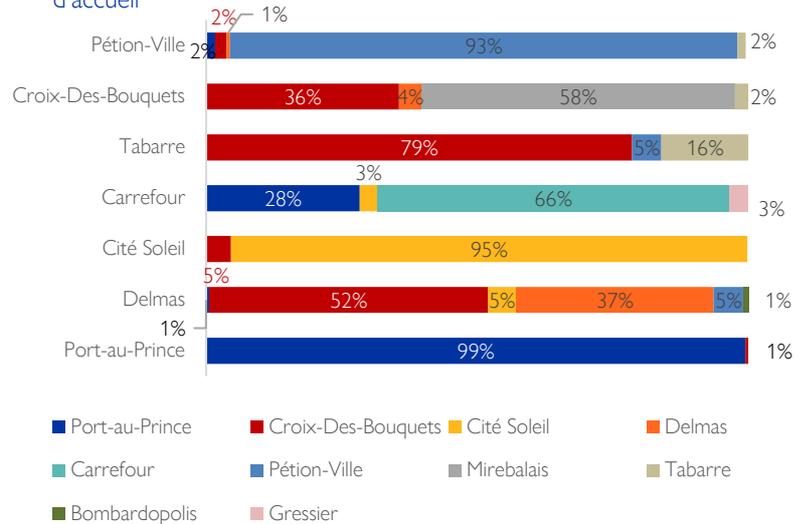
PROVENANCE ET DISTANCE DE DÉPLACEMENT DE PDIs

La moitié des PDIs étaient originaires de la commune Port-au-Prince (graphique 11). Croix-des-Bouquets (19%) et Cité Soleil (10%) étaient les autres principales communes d'où venaient les PDIs. La grande partie des PDIs (74%) n'ont pas quitté leur commune lors de leur déplacement. Ceci était particulièrement le cas dans la commune de Port-au-Prince, où toutes les PDIs qui y étaient accueillies, sont originaires de la même commune (graphique 12). Cependant il y a des communes où la majorité des PDIs sont venues d'autres communes : 58 pour cent des PDIs à Croix-des-Bouquets étaient originaires de Mirebalais dans le département du Centre, 79 pour cent de celles à Tabarre et 52 de celles accueillies à Delmas étaient venues de Croix-des-Bouquets.

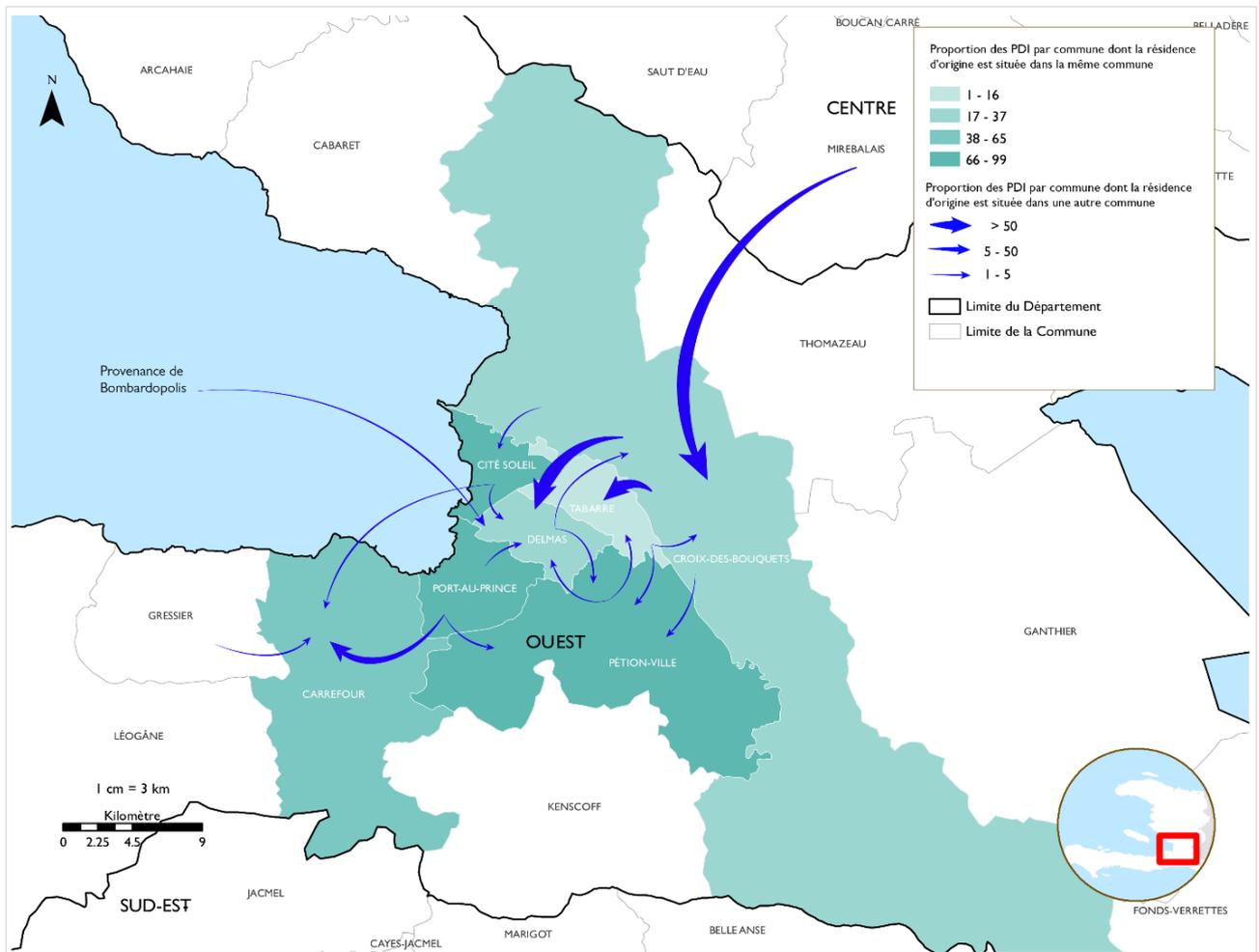
Graphique 11. Provenances des PDIs



Graphique 12. Communes de provenance des PDIs par commune d'accueil



Carte 5. Illustrations des déplacements internes et externes aux communes

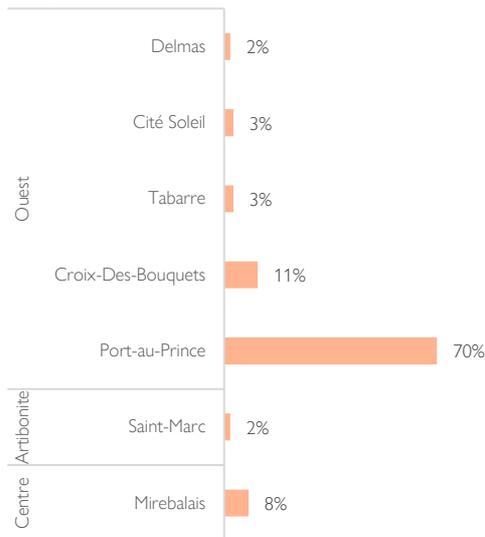


PROVENANCE ET DISTANCE DE DÉPLACEMENT DE RETOURNÉS

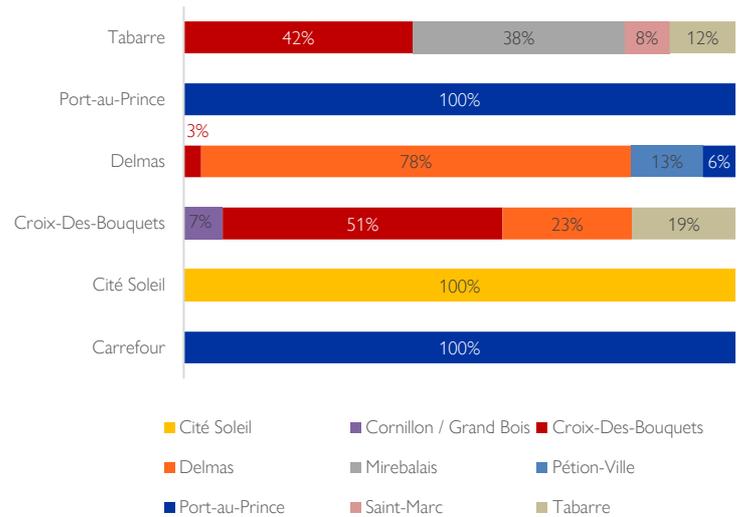
Avant qu'ils ne rentrent dans leur zone de résidence, la majorité des retournés (70%) s'étaient réfugiés dans des localités situées dans la commune de Port-au-Prince (graphique 13). Comme les PDIs, les retournés n'ont pas pour la plupart quitter leur commune lors de leur déplacement (79%). Par exemple, toutes les personnes retournées des communes de Port-au-Prince et Cité Soleil s'étaient réfugiées dans des localités de ces mêmes communes avant de retourner chez elles (graphique 14). Ceci est aussi le cas de 78 pour cent des personnes retournées de Delmas, qui n'ont pas quitté cette commune.

Néanmoins dans certaines communes les retournés s'étaient réfugiés en dehors de leur commune avant leur retour. Par exemple toutes les personnes retournées de Carrefour sont venues de Port-au-Prince, 42 et 38 pour cent de ceux de Tabarre sont respectivement venus de Croix-des-bouquets et Mirebalais (département du Centre).

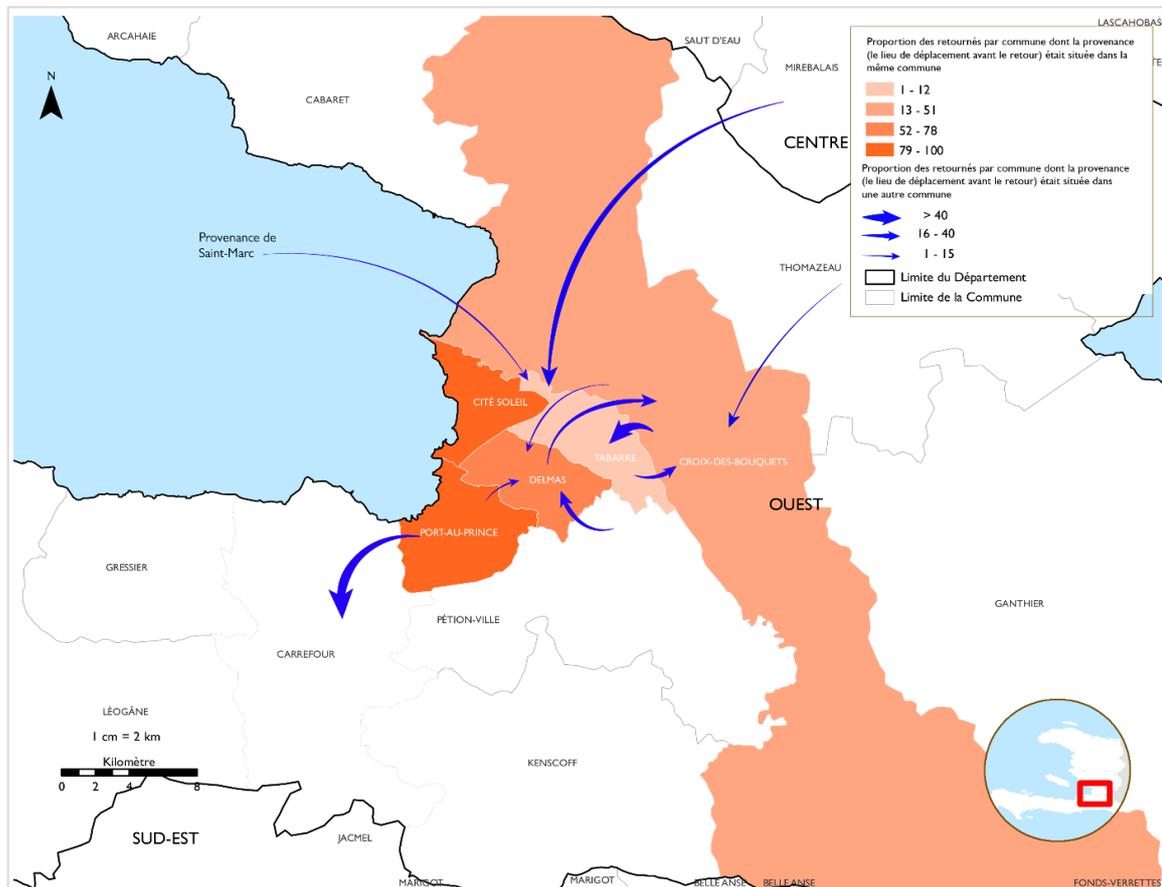
Graphique 13. Provenances des retournés (lieux où ils s'étaient réfugiés avant de rentrer chez eux)



Graphique 14. Communes de provenance des retournés par commune de retour



Carte 6. Illustrations des déplacements internes et externes aux communes



BESOINS HUMANITAIRES SECTORIELS DANS LES LIEUX D'ACCUEIL DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET RETOURNÉES



BESOINS URGENTS ET ASSISTANCES REÇUES

BESOINS URGENTS

Les besoins en nourriture et moyens de subsistance ont été rapportés comme étant les préoccupations principales des personnes déplacées, avec respectivement 63 et 60 pour cent des localités d'accueil où ces besoins ont été mentionnés parmi les 3 besoins prioritaires. Cela suggère que le manque de moyens pour acheter les produits de première nécessité et manque d'activités génératrices de revenus sont des défis majeurs auxquels sont confrontées les populations déplacées.

L'accès aux soins de santé et les besoins d'abris ont été rapportés dans 40 pour cent des lieux d'accueil des populations déplacées comme étant parmi les trois besoins prioritaires.

Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence la diversité des besoins urgents auxquels sont confrontées les personnes déplacées. Si l'alimentation et les moyens de subsistance figurent clairement parmi les préoccupations les plus pressantes, il sera essentiel de fournir les assistances aux personnes déplacées avec une approche multisectorielle.

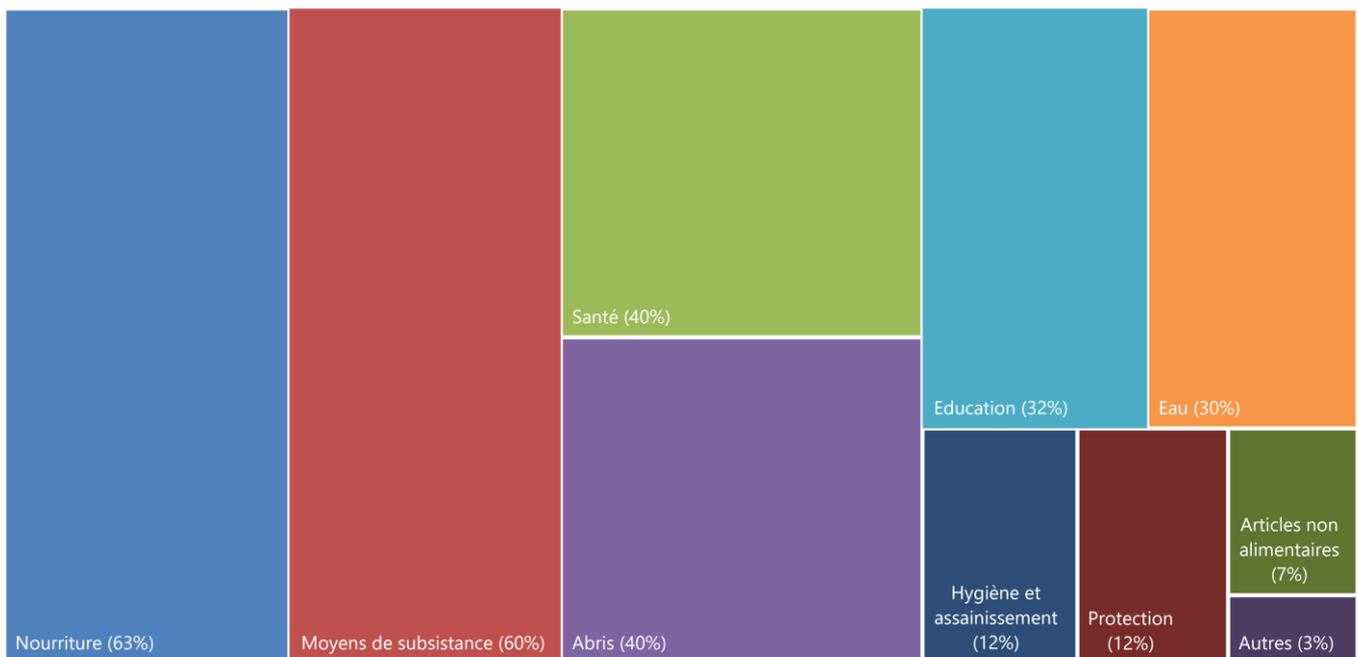
ASSISTANCES REÇUES

En général, selon les informateurs clés interviewés, la grande majorité des zones d'accueil des personnes déplacées n'ont reçu que très peu d'aide pour répondre à leurs besoins.

Une aide alimentaire aurait été apportée dans moins de six pour cent des lieux d'accueil. Les autres formes d'assistance ont été encore moins nombreuses. Des articles non alimentaires n'ont pas été fournis dans 98 pour cent des lieux d'accueil. Des proportions similaires ont été observées pour la fourniture de bâches.

Une assistance monétaire a été fournie dans environ 5 pour cent des lieux d'accueil, de même qu'une aide pour les soins de santé. Une aide à la scolarisation a été mentionnée dans seulement un pour cent des lieux d'accueil. Les interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont été rapportées dans 8 pour cent des sites spontanés.

Graphique 15. Besoins prioritaires rapportés (% des lieux d'accueil où chaque besoin a été mentionné comme prioritaire)





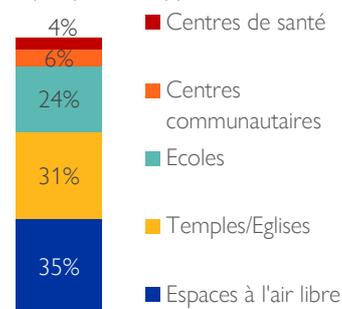
COORDINATION ET GESTION DES SITES

Parmi les PDIs, 38 pour cent étaient identifiées dans 51 sites spontanés. La majorité d'entre eux étaient des espaces à l'air libre (18 sites, soit 35%), des sites situés dans des églises (16, soit 31%) et dans des écoles (12, soit 24%). La majorité des sites étaient localisés dans les communes de Port-au-Prince (23 sites, soit 45%), Cité Soleil (10, soit 20%) et Delmas (9, soit 18%). Environ la moitié des sites ont été créés par les PDIs en juillet 2022 (21%) et mars 2023 (21%).

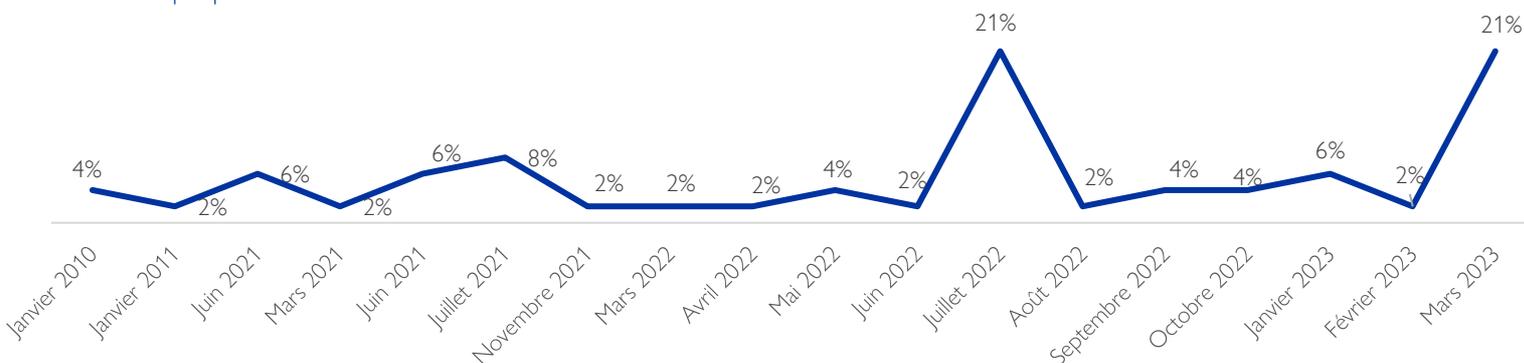
Tableau 4. Types de sites par commune

| Commune | Espaces à l'air libre | Centres communautaires | Centres de santé | Ecoles | Temples /Eglises | Total |
|----------------|-----------------------|------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Port-au-Prince | 9 | 2 | 2 | 3 | 7 | 23 |
| Cité Soleil | 3 | 0 | 0 | 4 | 3 | 10 |
| Delmas | 3 | 1 | 0 | 1 | 4 | 9 |
| Tabarre | 1 | 0 | 0 | 2 | 1 | 4 |
| Pétion-Ville | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 |
| Carrefour | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Total | 18 | 3 | 2 | 12 | 16 | 51 |

Graphique 16. Types de sites



Graphique 17. Périodes de création des sites



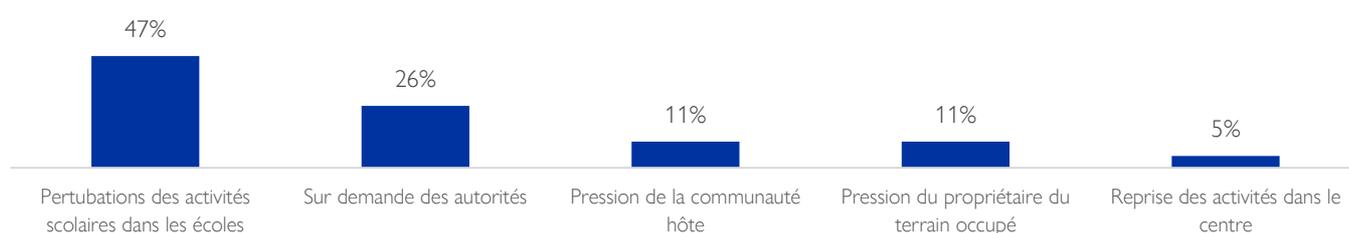
Deux tiers des sites (66%) appartenait aux personnes privées et 26 pour cent étaient des espaces publics. Et la très grande majorité de ces sites (88%) n'avaient aucune organisation qui s'occupait de la gestion de site. Par ailleurs, les données ont démontré que les PDIs dans les sites se sont organisées entre elles-mêmes pour créer des comités de gestion de site : 84 pour cent des sites avaient en place ces types de comités. Ces comités étaient pour la plupart composés des hommes (38%) et femmes (35%) de plus de 30 ans.

Graphique 18. Composition des comités des sites



Les informateurs clés ont rapporté que les PDIs qui résidaient dans 38 pour cent des sites étaient menacés d'évictions. Il s'agissait ainsi de près de 15 000 PDIs menacés d'évictions dans leurs sites d'accueil. Les raisons de ces menaces étaient principalement les perturbations des activités scolaires dans les écoles où les PDIs se sont réfugiées (47%) et les demandes des autorités (26%).

Graphique 19. Raisons de menaces d'éviction dans 38 pour cent des sites

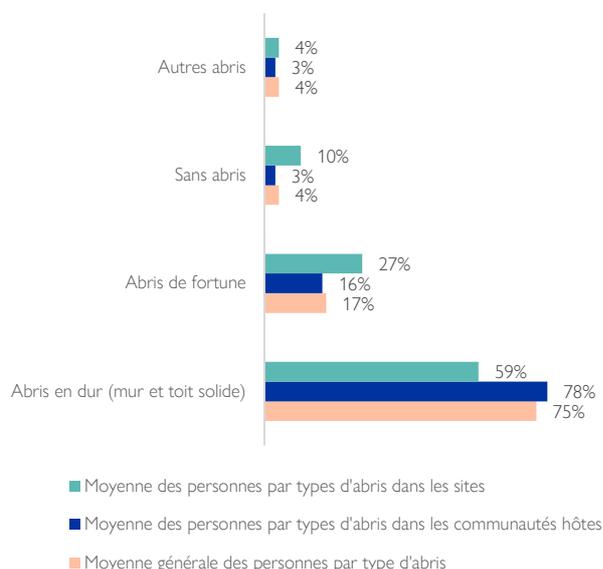




ABRIS

En moyenne, dans tous les lieux d'accueil, trois quart (75%) des personnes déplacées vivaient dans des abris en dur, c'est-à-dire dotés d'un mur et d'un toit solide. Ceci peut s'expliquer principalement par le fait que la majorité des PDI étaient accueillies dans des abris des communautés hôtes. En effet, des différences de types d'abris ont été observées entre les PDI accueillies dans des communautés hôtes et celles dans des sites, dénotant de plus mauvaises conditions d'abris dans les sites que dans les communautés hôtes. Parmi les PDI résidant dans ces dernières, 78 pour cent habitaient dans des abris en dur pendant que ce pourcentage était de 59 pour cent pour celles dans des sites. Les proportions des PDI habitant dans des abris de fortune étaient plus élevées dans les sites (27%) que dans les communautés hôtes (16%). De même, la proportion des PDI sans abris était plus élevée dans les sites (10%) que dans les communautés hôtes (3%).

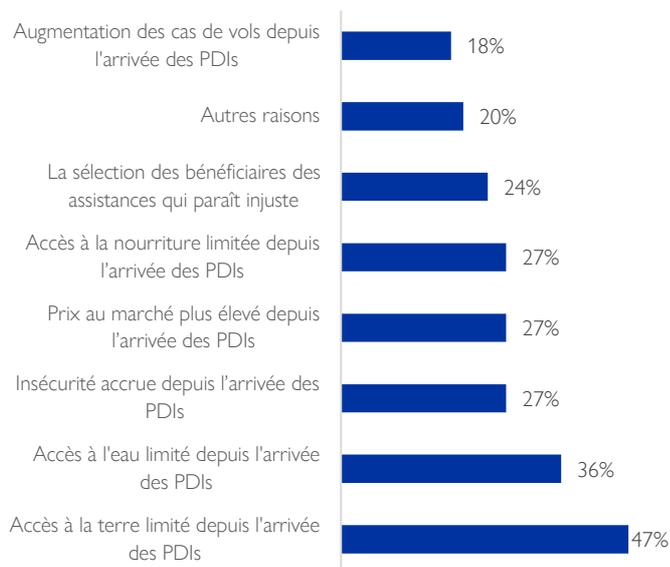
Graphique 20. Types d'abris



COHÉSION SOCIALE

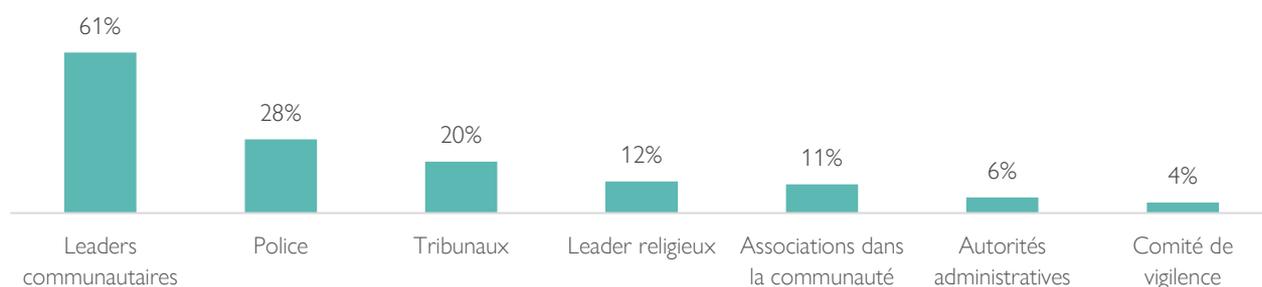
Les informateurs clés dans un grand nombre de lieux d'accueil (82%) ont rapporté une coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les membres des communautés hôtes. Des tensions entre les deux communautés ont été constatées dans 18 pour cent des lieux d'accueil où étaient réfugiées 39 000 PDI (soit 31%). Ce qui indique qu'il y a un grand nombre des PDI qui sont susceptibles de connaître des tensions avec les communautés hôtes. Les raisons sous-jacentes de ces tensions sont variées. Le raison la plus évoquée était des tensions liées à l'accès à la terre, rapportée dans 47% des lieux d'accueil. Viennent ensuite la pénurie d'eau (36%), l'augmentation de l'insécurité et des prix sur le marché depuis l'arrivée des PDI selon les communautés hôtes, la limitation de l'accès à la nourriture depuis l'arrivée des PDI selon les communautés hôtes ainsi que la sélection des bénéficiaires des assistances humanitaires qui paraissent injuste pour les différentes catégories de populations (24%).

Graphique 21. Raisons de tensions entre les PDI et les communautés hôtes (choix multiple)

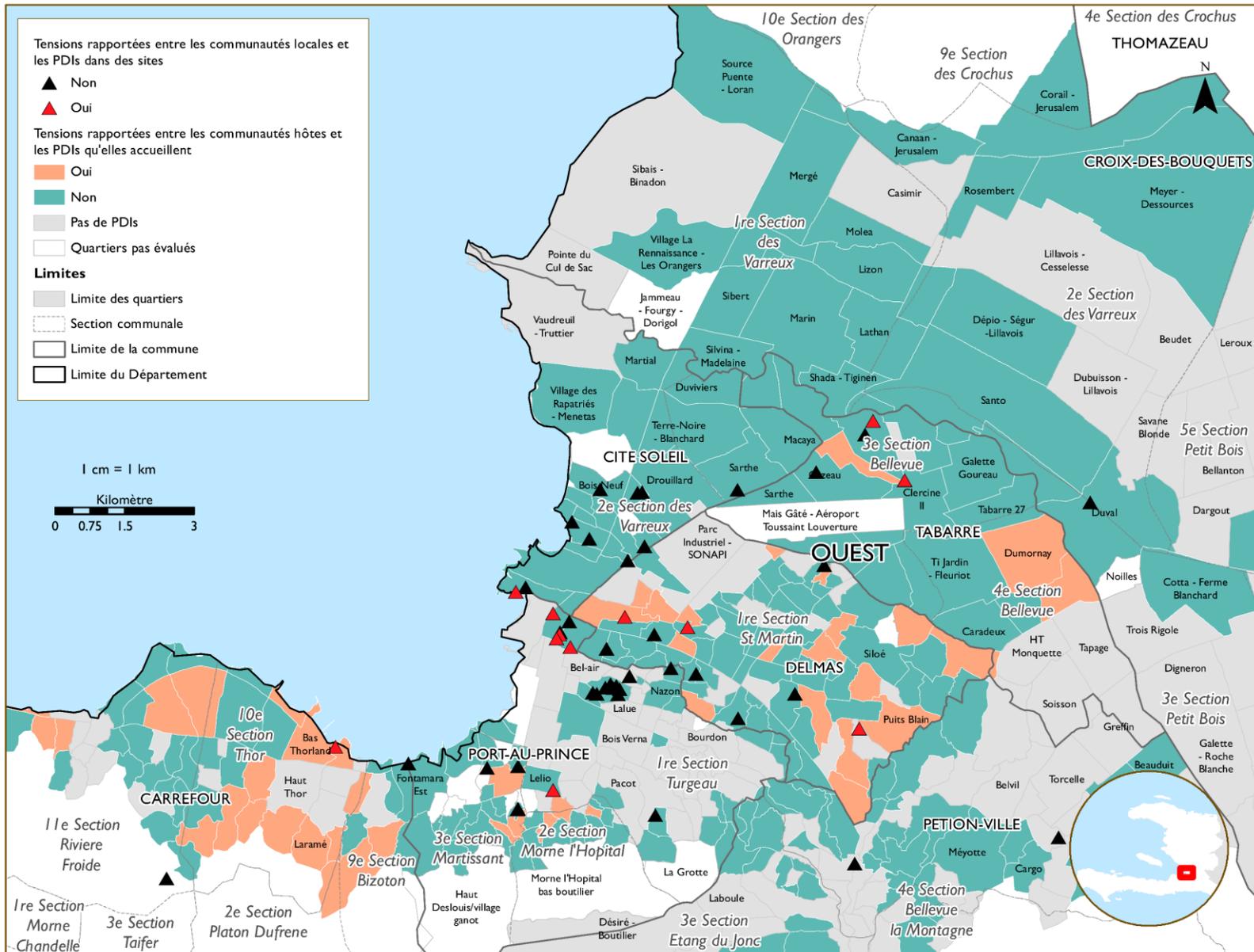


Plusieurs mécanismes de gestion des conflits ont été rapportés. Les leaders communautaires ont été mentionnés comme les principaux acteurs de résolution de conflits (dans 61% des lieux d'accueil). Viennent ensuite les forces policières (28%) et les tribunaux (20%).

Graphique 22. Mécanismes de gestion des conflits en place (choix multiple)



Carte 7. Tensions entre communautés locales et PDI par quartier



REDEVABILITÉ ET GESTION DE PLAINTES

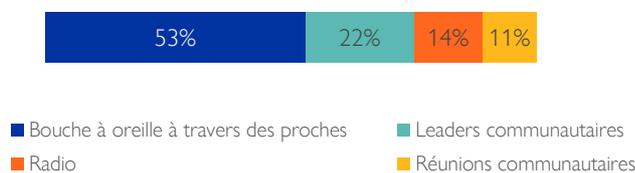
Dans la grande majorité (86%) des lieux d'accueil où au moins une assistance humanitaire a été effectuée, les informateurs clés ont indiqué que les organisations apportant l'assistance ne communiquaient pas souvent avec la communauté concernant les types d'assistances qu'elles vont fournir (graphique 23). Dans 38 pour cent des lieux d'accueil, les informateurs clés ont indiqué que la communication sur les assistances n'était pas faite avec la communauté avant la fourniture de l'assistance. Ces informations indiquent qu'il faudrait renforcer la communication avec les communautés sur les assistances à leur apporter dès la phase de planification.

Par ailleurs, les résultats indiquent que la communication sur la gratuité des assistances est à renforcer car dans 74 pour cent des lieux d'accueil des populations déplacées, les informateurs clés ont indiqué qu'aucune communication de ce type n'a été effectuée par les organisations fournissant de l'assistance (graphique 24).

Dans plus de la moitié de lieux d'accueil (53%), les informateurs clés ont indiqué les moyens de communication préféré pour le partage d'informations était de bouche à oreille à travers des proches (graphique 25). Ainsi, il est important que les sensibilisations à faire auprès de la communauté soient effectuées le plus possible à travers des mécanismes permettant une communication directe avec les membres des communautés, qui vont à leur tour transmettre aux autres membres.

Par ailleurs, les mécanismes de remontée de plaintes en cas de comportement inapproprié du personnel humanitaire, sont aussi à renforcer dans les communautés. Dans plus de la moitié des lieux d'accueil (53%), les informateurs clés ne savaient pas qu'un tel mécanisme existait (graphique 26) et dans 44 pour cent ils ont confirmé sa non existence.

Graphique 25. Moyens de communication préféré pour le partage d'informations dans la communauté (% des lieux d'accueil)



Graphique 23. « Est-ce que les organisations humanitaires communiquent souvent avec votre communauté sur les types d'assistance qu'elles vont apporter? » (% des lieux d'accueil)



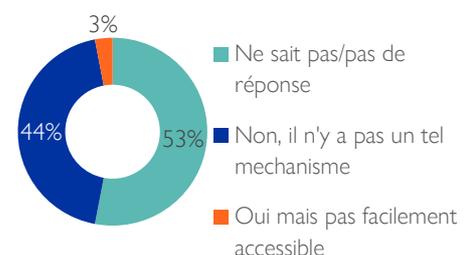
Table 5. Si oui :

| Questions | Oui | Non |
|---|-----|-----|
| Est-ce que les messages communiqués sont compris de manière claire par la communauté ? | 81% | 19% |
| Est-ce que ces organisations communiquent souvent avec la communauté sur l'assistance à apporter bien avant qu'elles ne viennent fournir l'assistance ? | 62% | 38% |
| Est-ce qu'elles communiquent dans une langue que la plupart des personnes dans la communauté entendent ? | 90% | 10% |

Graphique 24 « Est-ce que les organisations humanitaires informent la communauté que les assistances qu'elles fournissent sont complètement gratuites ? » (% des lieux d'accueil)



Graphique 26. « En cas de comportement inapproprié d'un agent d'une organisation humanitaire, y-a-t-il un moyen/mécanisme que la communauté peut utiliser pour s'en plaindre ? » (% des lieux d'accueil)





PROTECTION ET SÉCURITÉ

Les femmes cheffes de ménages ont constitué la majorité des personnes à besoins spécifiques identifiées dans les sites spontanés (il est à noter que la question sur les personnes à besoins spécifiques n'a été posée que dans les sites spontanés et pas dans les communautés hôtes).

Dans la plupart des sites, les informateurs clés ont rapporté que les femmes (dans 72% des sites), les hommes (74%) et les enfants (78%) se sentaient en sécurité.

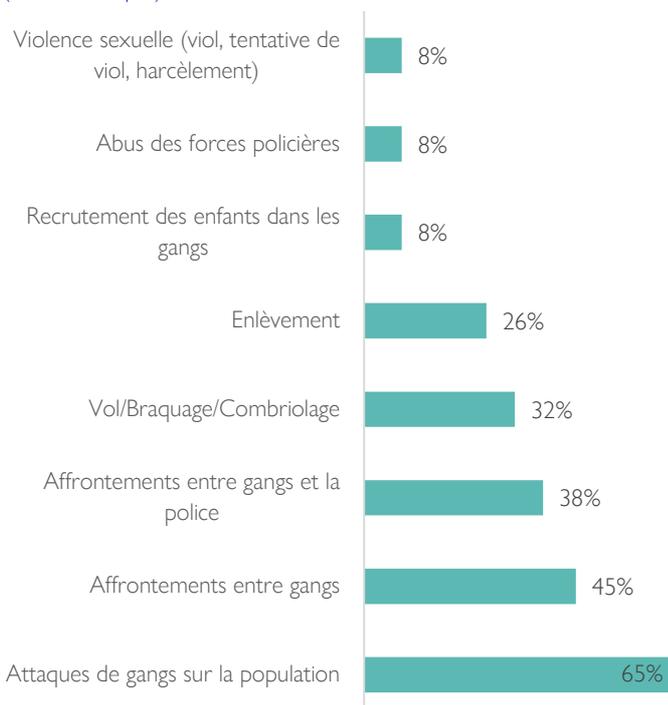
L'inquiétude sécuritaire principale rapportée dans les lieux d'accueil des populations déplacées (sites et communautés hôtes) était la peur des attaques de gangs sur la population, une inquiétude rapportée dans 65 pour cent des lieux d'accueil. Viennent ensuite la peur des affrontements entre différents gangs (45%), des affrontements entre gangs et la police (38%) et les incidents de vols, braquage ou cambriolage (32%).

Trois principaux acteurs qui géraient les aspects sécuritaires «ont été rapportés : la police, les comités de vigilance des habitants et les gangs.

Dans 24 pour cent des lieux d'accueil ce sont les gangs uniquement qui étaient présents, dans 19 pour cent seule la police et dans 16 pour cent les comités de vigilance des habitants uniquement.

Néanmoins, en observant au niveau commune, c'est seulement dans celle de Cité de Soleil que la présence d'un seul acteur a été particulièrement prédominante : dans 90 pour cent des localités de cette commune, seule la présence de gangs a été rapportée (voir carte 8 et graphique 27 sur la page suivante). Dans toutes les autres communes, il a été rapporté une présence importante simultanée de tous les trois acteurs. Ce qui pourrait induire à des affrontements armés réguliers entre ces différents groupes et causer plus de déplacements de populations.

Graphique 24. Principales inquiétudes sécuritaires des populations déplacées (% des lieux d'accueil) (choix multiple)



Graphique 23. Principales personnes à besoins spécifiques dans les sites spontanés

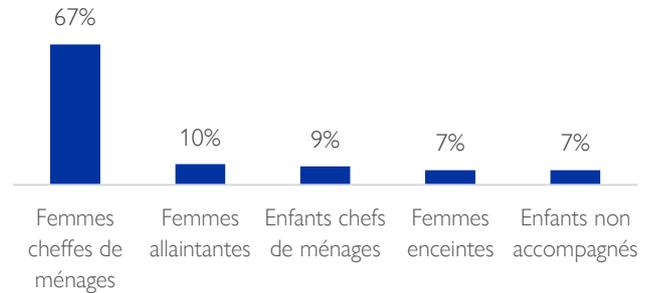
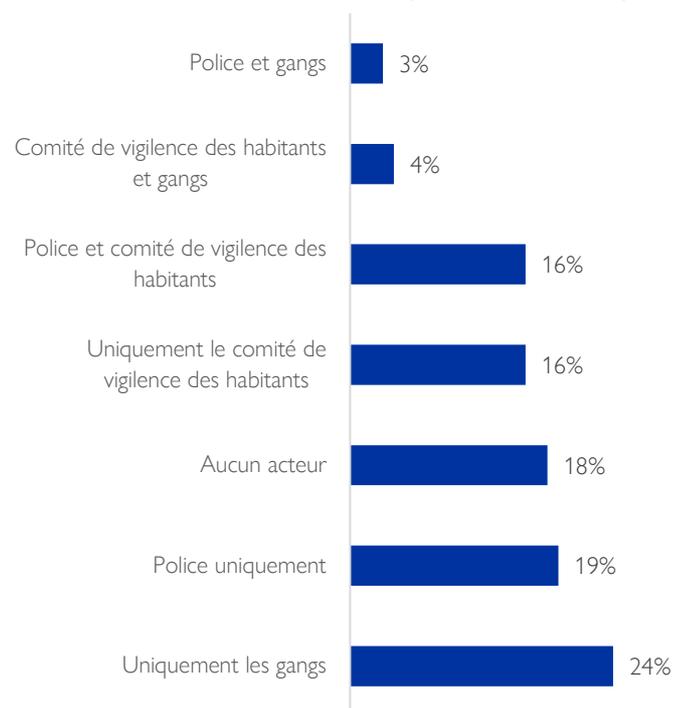


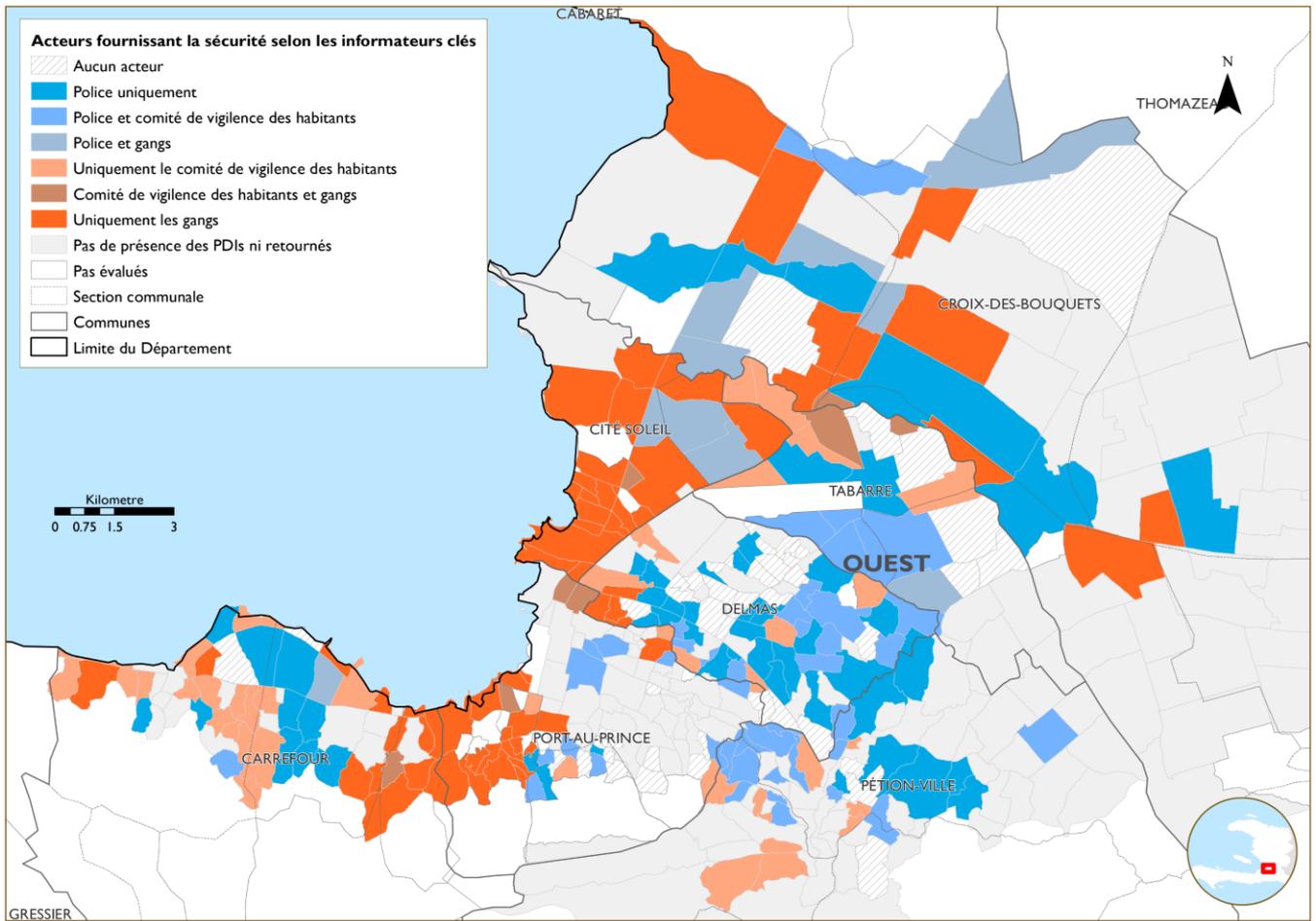
Table 6. Sentiment de sécurité des PDI dans les sites spontanés

| Variables | Oui | Non |
|--|-----|-----|
| Sentiment de sécurité des femmes dans les sites spontanés | 72% | 28% |
| Sentiment de sécurité des hommes dans les sites spontanés | 74% | 26% |
| Sentiment de sécurité des enfants dans les sites spontanés | 78% | 22% |

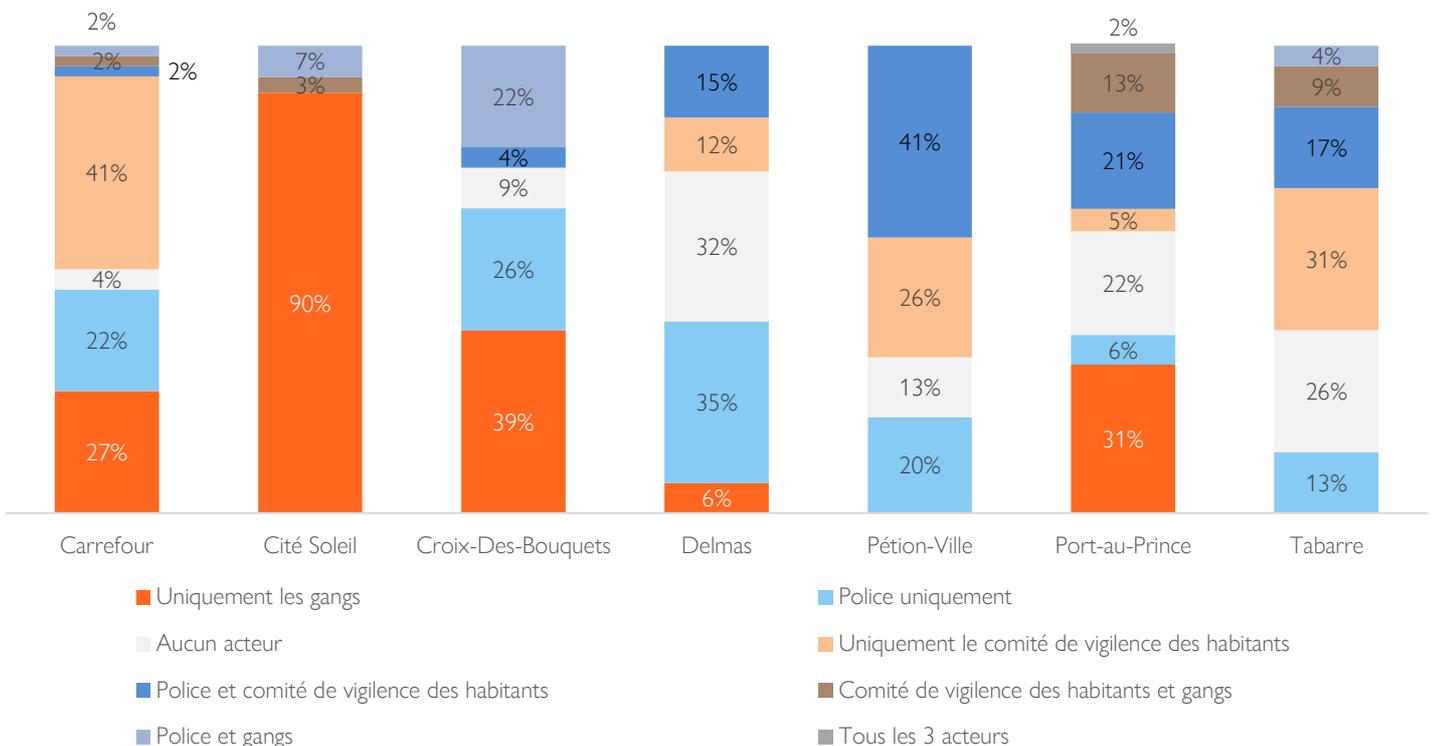
Graphique 25. Principaux acteurs qui gèrent les aspects sécuritaires dans les lieux d'accueil (% des lieux d'accueil)



Carte 8. Acteurs qui gèrent les aspects sécuritaires dans les quartiers évalués



Graphique 27. Acteurs qui gèrent les aspects sécuritaires par commune





ÉDUCATION

Le niveau d'accès à l'école des garçons et des filles des personnes déplacées était similaire : dans la moitié des lieux d'accueil des populations déplacées, il a été rapporté que parmi les garçons et filles en âge scolaire, seulement quelques-uns fréquentaient encore une école (table 7). Les raisons poussant à ce qu'il y ait des enfants en âge scolaire ne fréquentant pas une école étaient surtout liés aux problèmes économiques plutôt qu'à l'insécurité : dans 85 et 87 pour cent des lieux d'accueil des personnes déplacées, le manque de moyens pour payer les frais scolaires était rapporté comme le principal problème (graphique 28). Ce qui pourrait expliquer que même si les écoles n'étaient relativement pas très éloignées des lieux d'accueil, beaucoup d'enfants en âge scolaire ne les fréquentaient pas (pour 81% des lieux d'accueil des populations déplacées, les écoles les plus proches se situaient à moins de 30 minutes de marche).

Graphique 29. Temps de marche entre le lieu d'accueil de populations déplacées et l'école la plus proche (% des lieux d'accueil)

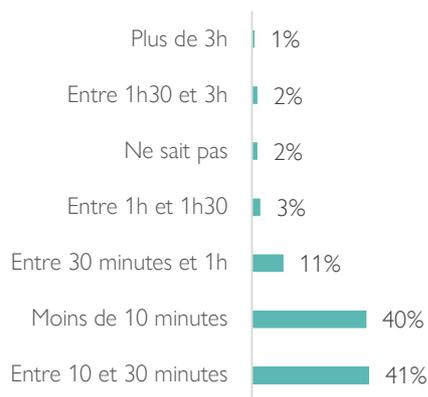
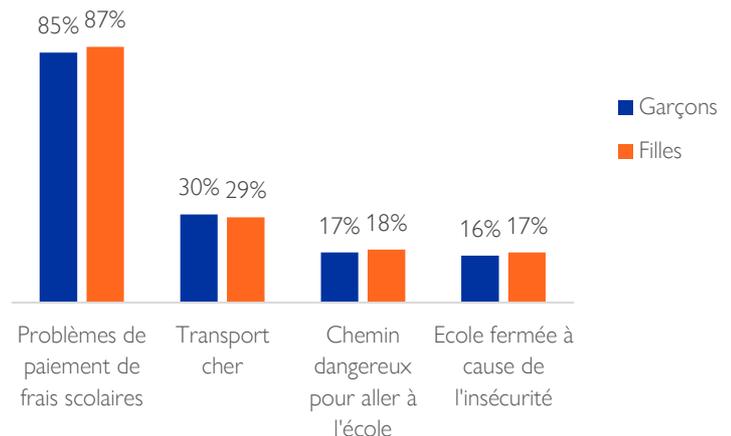


Table 7. Fréquentations de l'école par les filles et les garçons (% des lieux d'accueil)

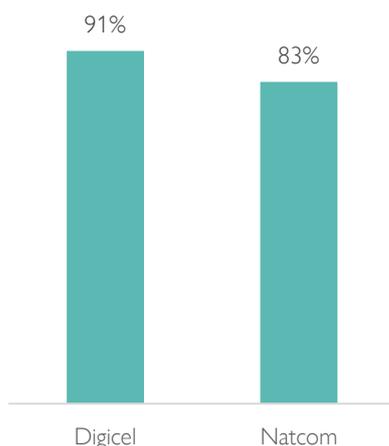
| Est-ce que les enfants en âge scolaire fréquentent une école ? | Garçons | Filles |
|--|-------------|-------------|
| Aucun.e | 8% | 8% |
| Quelques-uns.unes | 50% | 50% |
| Près de la moitié | 18% | 18% |
| La majorité | 14% | 13% |
| Environ tous.toutes | 8% | 9% |
| Ne sait pas / Pas de réponse | 2% | 2% |
| Total | 100% | 100% |

Graphique 28. Raisons de non-fréquentation de l'école par les enfants en âge scolaire (% des lieux d'accueil)



ACCÈS AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Graphique 30. Réseaux de télécommunication disponibles (% des lieux d'accueil)



Quasiment tous les lieux d'accueil de populations déplacées (99%) avaient accès à un réseau de télécommunication. Cela s'expliquant par le fait qu'il s'agit des zones urbaines.

Les réseaux Digicel et Natcom étaient disponibles respectivement dans 91 et 83 pour cent des lieux d'accueil.



EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

Les questions sur l'eau, hygiène et assainissement ont uniquement été posées dans les sites spontanés (51) et non dans les communautés hôtes.

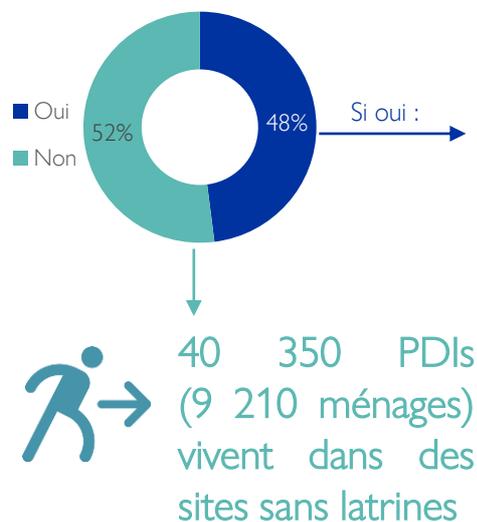
Les camions citernes à eau étaient la source principale en eau dans 70 pour cent des sites (graphique 31). Et pour près de la moitié des lieux d'accueil (46%), la source d'eau la plus proche était à moins de 10 minutes de marche.

Graphique 32. Temps de marche entre le site et la source d'eau la plus proche (% des sites)



Les données collectées ont démontré l'existence des conditions hygiéniques très préoccupantes dans les sites. Plus de la moitié des sites (52%) n'avaient pas de latrines disponibles. Ces sites sans latrines accueillent plus de 40 000 PDIs. Et même dans les sites où l'existence de latrines a été rapportée, leur condition nécessite des améliorations: pour 88 pour cent des sites ayant des latrines, elles étaient collectives (utilisées par plusieurs ménages), pour 63 pour cent des sites elles étaient en mauvais état, pour 63 pour cent aucune latrine n'était séparée entre les hommes et les femmes, pour 29 pour cent aucune latrine ne pouvait être fermée de l'intérieur, exposant ainsi les personnes, notamment les femmes, à des risques de protection.

Graphique 33. Existence des latrines (% des sites)



La situation d'assainissement était aussi très inquiétante. Dans 44 pour cent des sites, les équipes de collecte des données ont observé des évidences visibles de défécations à l'air libre. Dans la majorité des sites, il n'existait pas de système d'évacuation d'eau stagnante ni de système de collecte d'ordures.

Au cours des 6 derniers mois, il a été rapporté que les campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été effectuées seulement dans 22 pour cent des sites.

Graphique 31. Principales sources d'eau (% des sites)

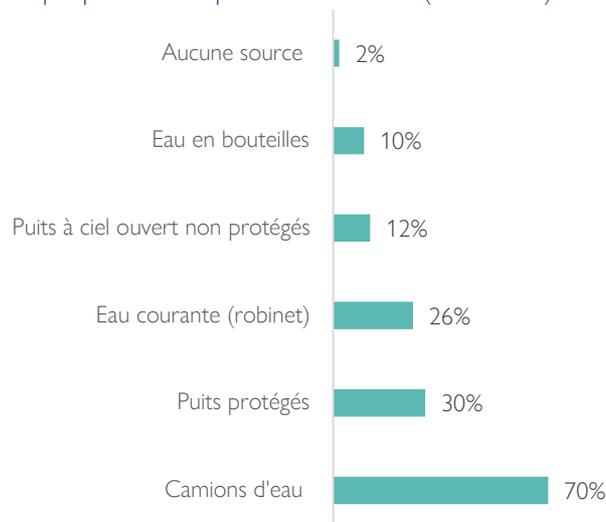


Table 8. Situation des latrines dans les sites où elles existent

| Principales variables collectées sur les latrines existantes | | % des sites |
|--|--------------------|-------------|
| Types de latrines | Latrine collective | 88% |
| | Latrine privée | 12% |
| Etat de latrines | Mauvais état | 63% |
| | Bon état | 37% |
| Séparation de latrines entre femmes et hommes | Aucune | 63% |
| | Oui toutes | 33% |
| | Quelques latrines | 4% |
| Les latrines pouvant être fermées de l'intérieur | Oui toutes | 50% |
| | Quelques latrines | 21% |
| | Aucune | 29% |
| Chemin vers les latrines éclairé pendant la nuit | Non | 71% |
| | Oui | 29% |

Table 9. Situation de l'assainissement dans les sites

| Principales variables collectées sur l'assainissement | | % des sites |
|---|-----------------------|-------------|
| Distance moyenne entre les latrines ou l'aire de défécation avec les points d'eau | Moins de 10 mètres | 42% |
| | Entre 10 et 50 mètres | 36% |
| | Plus de 50 mètres | 22% |
| Evidences visibles de défécation à l'air libre | Non | 56% |
| | Oui | 44% |
| Existence d'un système d'évacuation d'eau | Non | 74% |
| | Oui | 26% |
| Existence d'un système de collecte d'ordures | Non | 90% |
| | Oui | 10% |
| Campagne de promotion de l'hygiène et assainissement effectuée au cours des 6 derniers mois | Non | 78% |
| | Oui | 22% |



SANTÉ

Des lacunes importantes ont été constatées dans la prise en charge des besoins en soins de santé de personnes déplacées. Dans près de deux tiers de leurs lieux d'accueil (64%), aucun service médical fonctionnel n'était disponible à proximité. De ce fait, 60 pour cent des PDI n'avaient pas accès aux soins de santé à proximité (soit 78 000 PDI). Seulement 19 et 18 pour cent des lieux d'accueil des PDI avaient respectivement accès à un centre de santé ou une clinique mobile.

Les problèmes de santé les plus fréquents rapportés étaient la fièvre, signalée dans 73 pour cent des cas. Venaient ensuite la toux, les maladies de la peau et diarrhée.

Le choléra, a été signalé comme l'un des principaux problèmes de santé dans 23 pour cent des lieux d'accueil.

Prévention du choléra

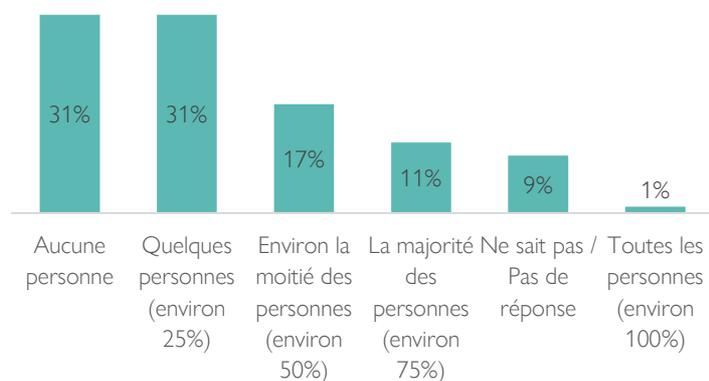
Pour prévenir la propagation du choléra en Haïti, des campagnes de vaccination ont été lancées. Cependant, jusqu'au moment de la collecte des données, la portée de ces campagnes auprès des personnes déplacées était limitée. C'est uniquement dans 11 pour cent des lieux d'accueil que la majorité des personnes ont été vaccinées.

Cependant, la disponibilité des vaccins n'a été citée comme raison de non vaccination que dans 17 pour cent des lieux d'accueil. C'est plutôt la peur ou la méfiance qui a été rapportée comme raison majeure de non vaccination, rapportée dans 72 pour cent des lieux d'accueil. Ceci indique le besoin de renforcer les sensibilisations auprès des personnes déplacées autour du vaccin contre le choléra.

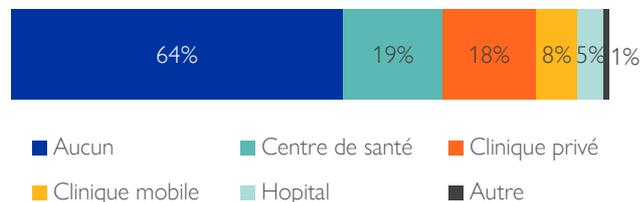
Comme mentionné plus haut, les conditions d'assainissement dans les sites spontanés étaient très préoccupantes et ainsi propices à une propagation rapide d'une épidémie telle que le choléra.

Dans 34 pour cent des lieux d'accueil, il a été indiqué qu'il y a déjà eu des cas suspects de choléra et dans 26 pour cent qu'il y a déjà eu des décès probablement dus à cette maladie.

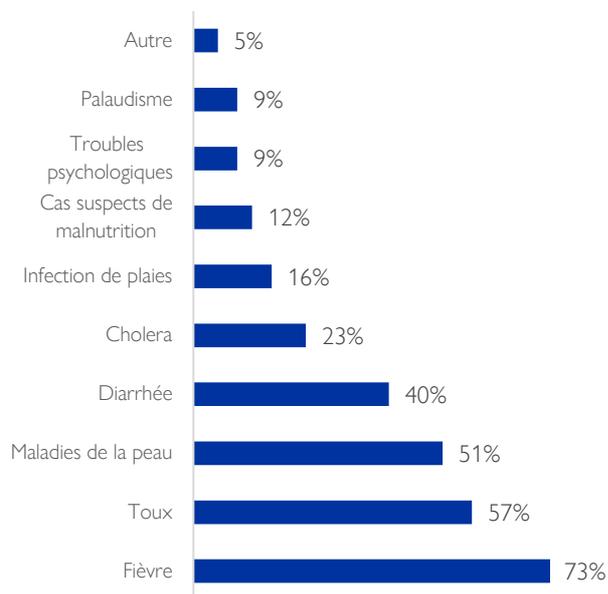
Graphique 36. Proportion des personnes vaccinées contre le choléra (% des lieux d'accueil)



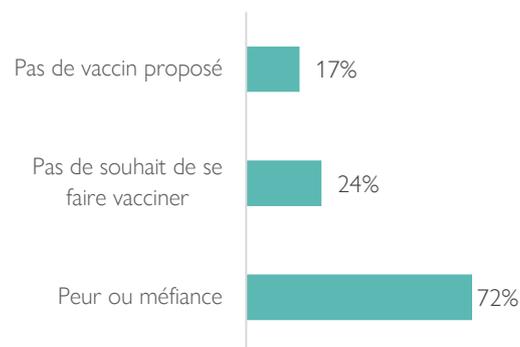
Graphique 34. Services médicaux disponibles à proximité (% des lieux d'accueil) (Choix multiples)



Graphique 35. Problèmes de santé les plus rapportés (% des lieux d'accueil)



Graphique 37. Raisons majeures pour lesquelles les personnes ne se font pas vacciner (% des lieux d'accueil)

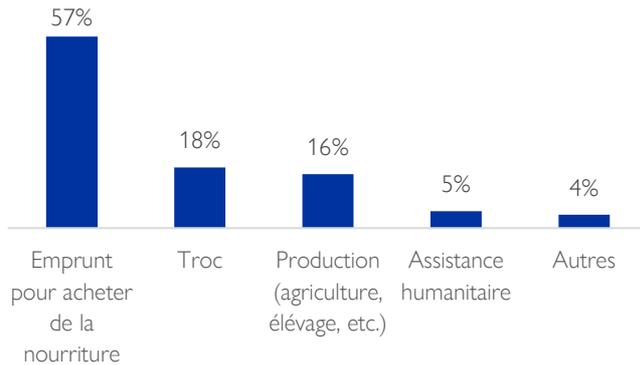




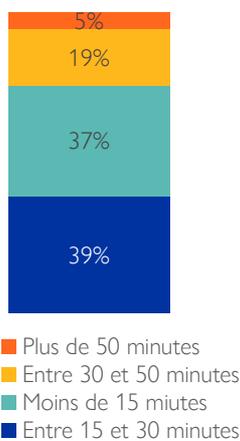
SECURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Dans plus de la moitié des lieux d'accueil (57%), les personnes déplacées recourraient aux emprunts pour acheter de la nourriture. Dans la plupart des lieux d'accueil, les personnes déplacées ont accès à un marché. Dans les lieux où elles n'y avaient pas accès, cela était principalement dû à l'insécurité sur le chemin menant vers le marché. En général, les marchés n'étaient pas très éloignés des lieux d'accueil des populations déplacées : dans 76 pour cent des lieux, les personnes pouvaient se rendre à pied au marché le plus proche en 30 minutes maximum. Et les marchés étaient en général suffisamment fournis en biens de première nécessité selon les informateurs clés (dans 66% des lieux d'accueil).

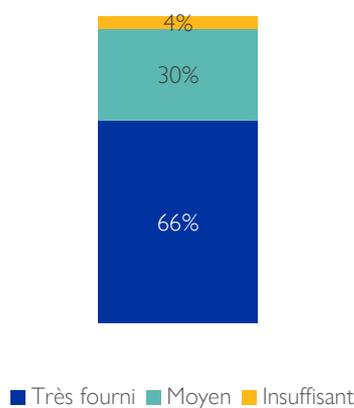
Graphique 38. Principaux moyens utilisés pour se procurer la nourriture (% des lieux d'accueil)



Graphique 41. Temps de marche vers le marché le plus proche (% des lieux d'accueil)



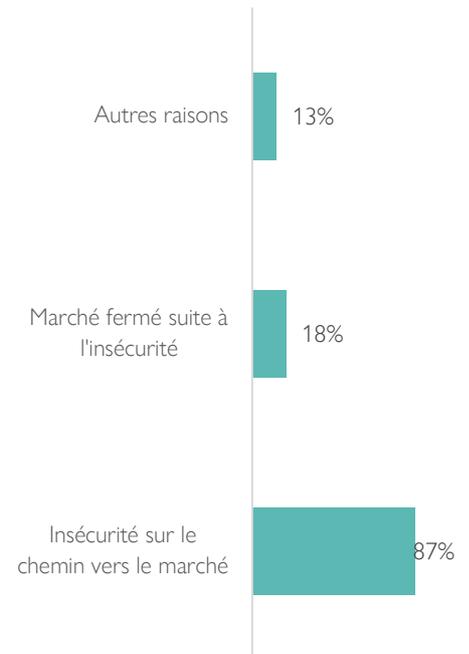
Graphique 42. Disponibilité des biens de première nécessité dans les marchés (% des lieux d'accueil)



Graphique 39. Accès au marché (% des lieux d'accueil)

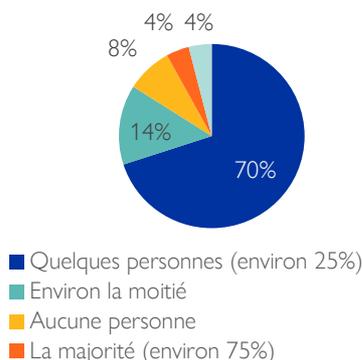


Graphique 40. Raisons de manque d'accès aux marchés (% des lieux d'accueil)

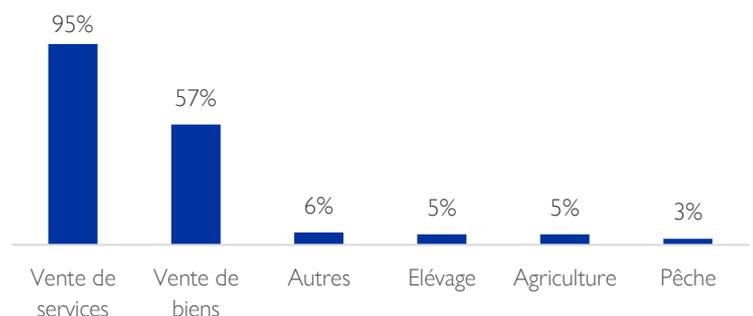


Malgré que les marchés étaient accessibles pour la plupart des lieux d'accueil, les personnes déplacées n'avaient pas nécessairement les moyens financiers de se procurer les biens dont elles avaient besoin, à cause de manque de sources financières. Dans 70 pour cent des lieux d'accueil, il a été rapporté que seulement quelques personnes avaient un emploi ou une source génératrice de revenus. Les principales activités menées par les personnes déplacées étaient la vente de services ou de biens.

Graphique 43. Proportion des personnes ayant une activité génératrice de revenus (% des lieux d'accueil)



Graphique 44. Principales activités génératrices de revenus menées (% des lieux d'accueil)



CONCLUSION

Ces évaluations ont permis de non seulement de comprendre les dynamiques de déplacement dans la ZMPP mais aussi de mieux appréhender les profils de personnes déplacées ainsi que leurs conditions de vie et besoins.

Bien que le nombre général des PDI a baissé entre les rounds 2 et 3, une augmentation significative du nombre de celles se trouvant dans les sites a été observée pendant que celui de PDI accueillies dans les communautés hôtes a diminué. Cela est une tendance préoccupante étant donné les risques auxquels les PDI dans les sites sont exposés comparativement à celles dans les communautés hôtes. En effet, les sites sont souvent surpeuplés, exposant les populations à des risques de protection, par exemple les violences sexuelles, mais aussi aux risques de transmission de maladies. **Il est important de mettre en œuvre des stratégies de réponse, avec une approche multisectorielle, permettant de fournir les assistances aux PDI dans les sites et aussi celles dans les communautés hôtes (avec les familles qui les accueillent) afin que la concentration des assistances dans les sites ne soient pas un facteur d'attraction des personnes dans ces derniers. Cela nécessitera d'adapter les types d'assistances selon les lieux d'accueil des populations déplacées.**

A travers ces évaluations, les personnes retournées (anciennes PDI) ont été identifiées. **Des études spécifiques pour cette catégorie seront importantes afin de comprendre la durabilité et les caractéristiques de ces retours et ainsi orienter les stratégies de réponse permettant à ces personnes de trouver les solutions durables à leur déplacement.**

Les résultats ont aussi démontré que dans une proportion importante des cas, les communautés assistées n'avaient pas connaissance préalable des assistances qui leur sont apportées. Aussi, les informations collectées ont indiqué que la communication sur la gratuité des assistances apportées n'étaient pas faites dans la plupart des cas, ce qui pourrait par exemple accroître le risque d'exploitation et abus. Par ailleurs, dans une vaste majorité des lieux d'accueil des personnes déplacées, les informateurs clés n'étaient pas au courant de l'existence ou avaient confirmé la non existence d'un mécanisme permettant aux populations déplacées de se plaindre en cas de comportement inapproprié du personnel humanitaire.

Ces résultats indiquent qu'il y a un besoin que les organisations humanitaires renforcent les mécanismes redevabilité et de communication avec les personnes déplacées ainsi que les mécanismes pouvant permettre à ces populations de remonter des plaintes.

Selon les données collectées, il existe des préoccupations importantes en hygiène et assainissement dans les sites spontanés. Dans la plupart des sites, les latrines n'étaient pas présentes, et lorsqu'elles l'étaient, elles ne respectaient pas les standards requis. Dans une vaste majorité des sites, il a été observé des évidences de défécation à l'air libre, il a été rapporté la non existence de système d'évacuation d'eau ou de collecte d'ordures. De plus, les campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été faiblement effectuées. **Toutes ces informations indiquent un besoin urgent de renforcer les interventions en hygiène et assainissement dans les sites. De plus, il est crucial de renforcer les sensibilisations auprès des populations déplacées sur le vaccin contre le choléra afin de dissiper la méfiance qu'elles ont envers ce vaccin et puissent se faire vacciner.**

Renforcer l'accès des personnes déplacées aux moyens de subsistance a semblé être un besoin important. Ce besoin a été le deuxième le plus rapporté dans les lieux d'accueil des populations déplacées après la nourriture. De plus, il a été observé que les enfants en âge scolaire ne fréquentaient en grande partie d'école, non pas pour des raisons de sécurité mais par manque de moyens de paiement de frais scolaires.

Des tensions ont été rapportées dans certaines localités, entre les populations déplacées et les communautés locales. **Mettre en œuvre des activités de cohésion sociale dans ces communautés est important afin de réduire ces tensions et éviter qu'elles ne s'aggravent.**

Enfin, en plus de continuer ces évaluations périodiques dans la ZMPP afin de fréquemment fournir les mises à jour sur la situation de déplacement dans cette zone, **il sera important de les étendre aux autres zones où les déplacements des populations sont de plus en plus rapportés, notamment dans l'Artibonite, le Centre et les autres communes du département de l'Ouest.**

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM à Haiti via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

 DTM.IOM.INT/HAITI

 DTMHAITI@IOM.INT

